Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

N° 25 — Avril-Mai 1947

Rédaction : 12, Cité Malesherbes, Paris

Adresser les abonnements pour le « Bulletin Intérieur » à Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
Compte chèque postal Paris 5570-17

SOMMAIRE

I. — Conseil National du 6 mai 1947..... 1
II. — Réunions du Comité Directeur 3
III. — Compte rendu d'activité du Groupe socialiste à l'Assemblée nationale..... 5
Propositions déposées par le Groupe socialiste 6
IV. — Compte rendu d'activité du Groupe socialiste au Conseil de la République.. 7
V. — Commission nationale des Conflits..... 10
VI. — Propagande. Schéma pour causeries 12
— Réunions politiques 14
VII. — Groupes Socialistes d'Entreprises 14
VIII. — Jeunesses socialistes 15
IX. — Communications 16

LA VIE DU PARTI

I

Conseil National du 6 Mai 1947

Le Conseil national s'est tenu à Paris au Palais de la Mutualité. L'ordre du jour comportait : la situation politique et le problème gouvernemental.

Par 2.529 mandats contre 2.125, le Conseil national s'est prononcé pour le maintien de notre camarade Ramadier à la tête du Gouvernement.

Les votes des Fédérations se répartissent comme suit :

Ont voté pour la démission :

Ain, 10 ; Aisne, 48 ; Alger, 12 ; Basses-Alpes, 3 ; Hautes-Alpes, 6 ; Alpes-Maritimes, 25 ; Ardèche, 12 ; Ardennes, 20 ; Ariège, 24 ; Aude, 40 ; Aveyron, 6 ; Bouches-du-Rhône, 26 ; Calvados, 7 ; Charente-Maritime, 59 ; Cher, 25 ; Corse, 6 ; Côte-d'Or, 8 ; Côtes-du-Nord, 45 ; Doubs, 28 ; Drôme, 4 ; Eure, 18 ; Eure-et-Loir, 20 ; Finistère, 43 ; Gers, 20 ; Gironde, 116 ; Hérault, 70 ; Ille-et-Vilaine, 29 ; Indre, 40 ; Isère, 10 ; Jura, 36 ; La Guadeloupe 3 ; Landes 6 ; Loir-et-Cher, 24 ; Loire, 16 ; Loire-Inférieure, 39 ; Loiret, 27 ; Lot-et-Garonne, 29 ; Maine-et-Loire, 30 ; Manche, 14 ; Marne, 26 ; Haute-Marne, 4 ; Mayenne, 4 ; Meurthe-et-Moselle, 15 ; Meuse, 2 ; Morbihan, 16 ; Moselle, 6 ; Oise, 15 ; Oran, 36 ; Orne, 2 ; Pas-de-Calais, 243 ; Puy-de-Dôme, 50 ; Basses-Pyrénées, 4 ; Pyrénées-Orientales, 40 ; Belfort, 1 ; Rhône, 22 ; Saône-et-Loire, 21 ; Sarthe, 26 ; Savoie, 15 ; Seine, 152 ; Seine-Inférieure, 45 ; Seine-Marne, 30 ; Seine-et-Oise, 148 ; Sénégal, 40 ; Deux-Sèvres, 5 ; Somme, 60 ; Tarn, 25 ; Tarn-et-Garonne, 7 ; Tunisie, 2 ; Var, 14 ; Vaucluse, 5 ; Vendée, 6 ; Vienne, 14 ; Vosges, 15 ; Yonne, 5.

Ont voté pour le maintien :

Ain, 25 ; Aisne, 16 ; Allier, 56 ; Basses-Alpes, 10 ; Alpes-Maritimes, 18 ; Ardèche, 14 ; Ardennes, 16 ; Ariège, 15 ; Aube, 26 ; Aude, 26 ; Aveyron, 25 ; Bouches-du-Rhône, 156 ; Calvados, 12 ; Cantal, 22 ; Charente, 20 ; Cher, 3 ; Constantine 26 ; Corrèze, 31 ; Corse, 21 ; Côte-d'Or, 24 ; Côtes-du-Nord, 27 ; Dordogne, 81 ; Doubs, 10 ; Drôme, 30 ; Eure, 9 ; Eure-et-Loir, 9 ; Finistère, 23 ; Gard, 117 ; Haute-Garonne, 77 ; Gers, 31 ; Hérault, 26 ; Ille-et-Vilaine, 9 ; Indre-et-Loire, 45 ; Isère, 53 ; La Guadeloupe, 8 ; Landes, 80 ; Loir-et-Cher, 2 ; Loire, 7 ; Haute-Loire, 9 ; Loire-Inférieure, 3 ; Loiret, 1 ; Lot-et-Garonne, 5 ; Lozère, 9 ; Maine-et-Loire, 2 ; Manche, 11 ; Marne, 11 ; Haute-Marne, 9 ; Martinique, 3 ; Mayenne, 12 ; Meurthe-et-Moselle, 31 ; Meuse, 12 ; Morbihan, 17 ; Moselle, 10 ; Nièvre, 27 ; Nord, 367 ; Oise, 30 ; Orne, 9 ; Pas-de-

Calais, 58 ; Puy-de-Dôme, 28 ; Basses-Pyrénées, 26 ; Pyrénées Orientales, 14 ; Bas-Rhin, 22 ; Haut-Rhin, 24 ; Belfort, 25 ; Rhône, 19 ; Haute-Saône, 12 ; Saône-et-Loire, 20 ; Sarthe, 25 ; Savoie, 4 ; Haute-Savoie, 24 ; Seine, 79 ; Seine-Inférieure, 6 ; Seine-et-Marne, 12 ; Sénégal, 61 ; Deux-Sèvres, 22 ; Somme, 30 ; Tarn, 24 ; Tunisie, 15 ; Var, 50 ; Vaucluse, 35 ; Vendée, 23 ; Haute-Vienne, 111 ; Vosges, 2 ; Yonne, 26 ; A.E.F., 4.

Abstentions : Côte-d'Or, 2.

P. S. — *Fédération des Hautes-Pyrénées.* — Notre camarade Monferrand, délégué permanent pour la région de Toulouse, nous signale que la Fédération des Hautes-Pyrénées, mentionnée comme n'ayant pas pris part au vote, avait décidé :
27 mandats pour la démission, 4 mandats pour le maintien.

Après ce vote, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil national du Parti socialiste S.F.I.O. prend acte du refus des ministres et députés communistes de continuer à s'associer à la politique de baisse des prix et de stabilisation des salaires qu'ils avaient approuvée le 21 janvier en votant la déclaration ministérielle.

« Il affirme à nouveau que le respect de la solidarité ministérielle constitue une des conditions nécessaires du fonctionnement de tout régime parlementaire. La rupture de cette solidarité par un parti quelconque de la majorité gouvernementale constitue en fait un abandon volontaire de cette majorité.

« Cette rupture peut être particulièrement déplorée dans une période où notre pays est assailli par les plus graves difficultés, où se précise des menaces contre le régime et où l'union de tous les républicains serait plus que jamais nécessaire pour faire face à celles-ci.

« En tout état de cause, le Parti socialiste ne pourrait accepter de se prêter à la formation d'une coalition qui, sous prétexte d'anticommunisme, aboutirait à dresser l'un contre l'autre deux blocs antagonistes et diviserait les travailleurs de ce pays. Il ne maintiendrait pas ses représentants au Gouvernement si celui-ci devait être soutenu par une majorité réactionnaire.

« Le Conseil national invite les représentants du Parti socialiste au Gouvernement à demeurer en contact étroit avec les organisations syndicales (C.G.T. et C.G.A.).

« Il affirme à nouveau sa volonté de voir continuer l'œuvre commencée par le Gouvernement Léon Blum et courageusement poursuivie par le Gouvernement présidé par Paul Ramadier, en vue d'obtenir une baisse des prix permettant aux salaires de conserver un pouvoir d'achat réel.

« Il proclame à nouveau que toute autre politique et notamment celle qui permettrait la reprise de la course entre les salaires et les prix, aboutirait fatalement à l'inflation monétaire, à l'effondrement de la monnaie, à la raréfaction des devises, à l'arrêt des importations, autant dire à la misère des travailleurs et à la ruine des classes moyennes.

« Tout accroissement de la production doit profiter aux travailleurs et permettre l'amélioration de leur niveau de vie. Le Conseil national affirme la nécessité de réaliser l'équilibre budgétaire par une compression sévère des dépenses publiques et en particulier des dépenses militaires injustifiées, ainsi que par une réforme des méthodes administratives.

« Dès à présent, un effort particulier doit être fait en vue de rajuster les salaires anormalement bas.

« Il fait confiance à ses représentants au Gouvernement pour que cette politique soit non seulement maintenue, mais soit dotée des moyens nécessaires à sa réussite et que soit établie une répartition équitable des sacrifices entre toutes les classes de la nation au moyen d'un contrôle rigoureux de la distribution et des prix, avec l'appui des organisations des travailleurs et des comités d'entreprises.

« Il estime prématuré le retour à des mesures de libéralisme incompatibles avec la pénurie actuelle. Toutefois les directives et contrôles nécessaires ne doivent point avoir pour effet d'arrêter toute initiative individuelle, de gêner le développement possible de la production et des échanges et d'accroître une bureaucratie coûteuse.

« Les mesures de police, en particulier, doivent s'exercer davantage à l'égard des gros trafiquants du marché noir et des grandes entreprises qui ne se conforment pas aux décisions gouvernementales qu'à l'égard des petits producteurs et commerçants de bonne foi.

« D'autre part, la gestion des entreprises nationalisées, sous le contrôle actif des comités d'entreprises, doit tendre à assurer l'équilibre financier de celles-ci et à permettre le développement de la démocratie économique.

« Le Conseil national affirme sa volonté de voir coordonner les forces socialistes et démocratiques de l'Europe et du monde en vue d'éviter que se constituent et s'affrontent, pour le plus grand danger de la paix, des blocs antagonistes.

« Il demande au Gouvernement de tout faire pour resserrer les liens entre l'Union française et la métropole et en particulier pour aboutir au rétablissement de la paix en Indochine.

« Il fait confiance à Paul Ramadier pour poursuivre en accord avec la classe ouvrière et les travailleurs de ce pays, la politique de salut public proposée par le Parti socialiste. »

II

Réunions du Comité Directeur

Réunion du 2 avril.

Cette réunion a été consacrée à l'examen de la situation politique intérieure en rapport avec l'activité du R.P.F.

Réunion du 8 avril.

Le Comité directeur, reprenant la discussion sur la politique intérieure, a, après échanges de vues, adopté le texte ci-après :

« Le Comité directeur du Parti socialiste, en présence de la campagne engagée avec d'énormes moyens publicitaires par le général de Gaulle, dont l'objet est la suppression du régime de la démocratie parlementaire, appelle tous les républicains à la vigilance.

« Le Comité directeur affirme que la négation de l'idée de parti, comme la création d'un parti unique ne peuvent aboutir qu'au pouvoir personnel. La démocratie ne peut pas vivre sans partis ; leur suppression ou leur altération serait le signe et le moyen de la dictature.

« Le peuple de France ne peut oublier que celui qui lance de telles idées a été chef du gouvernement d'août 1944 à janvier 1946. Il avait la confiance de la France unanime. L'enthousiasme de la libération comme le grand rôle qu'il y avait joué avaient suscité tous les espoirs. Il possédait des pouvoirs dont aucun chef d'Etat français depuis l'avènement de la République n'avait disposé. Durant quinze mois, il ne fut soumis à aucun contrôle, les partis et les mouvements de résistants, sans exception, lui accordaient leur appui. En janvier 1946, il a abandonné le pouvoir de son propre gré, sans avoir cependant résolu aucun des angoissants problèmes qui se posaient à la nation française.

« Aujourd'hui encore, en développant sa campagne devant le peuple de France, il ne propose aucune solution concrète. Un appel à un « rassemblement du peuple français » sans programme ne peut être en réalité qu'un appel à un rassemblement autour d'un homme. Un tel appel fait sous le couvert de l'unité totale de la nation ne peut que susciter de nouvelles divisions à l'intérieur et défigurer la France aux yeux de l'étranger.

« Ce n'est pas par une bruyante agitation tendant à la révision de la Constitution que l'on surmontera les difficultés actuelles, mais par un effort obstiné du peuple français et des solutions constructives aux problèmes économiques, financiers et sociaux.

« Le Parti socialiste fait confiance aux militants de ses sections et de ses fédérations, à l'ensemble de ses élus municipaux, départementaux, parlementaires, pour veiller à la sauvegarde des institutions républicaines et des libertés démocratiques. »

Il a ensuite entendu un compte rendu de Courtois sur le Congrès national des J.S.

Réunion du 18 avril.

Le Comité a désigné Grumbach et Boutbien pour représenter le Parti à la manifestation de Trèves à l'occasion de la restauration de la maison de Karl Marx.

Il s'est ensuite penché sur le problème marocain et a de nouveau évoqué la situation en Indochine.

Réunion du 23 avril.

En face des menaces réactionnaires, le Comité directeur a décidé d'adresser l'appel ci-après au Parti Communiste, au Parti radical et au M.R.P. :

« En présence d'une reprise des menaces réactionnaires, tant sur le plan économique que sur le plan politique, le Parti socialiste, soucieux d'unir toutes les énergies républicaines, prend l'initiative d'inviter les partis communiste, radical, M.R.P. à prendre contact avec lui. »

La situation du ravitaillement et les incidents de Madasgascar ont également retenus l'attention du Comité directeur.

Réunion du 30 avril.

Le Comité directeur s'est longuement préoccupé du conflit Renault.

Il a adopté l'ordre du jour suivant :

« Ayant examiné la situation créée par les conflits en cours, le Comité directeur remercie Paul Ramadier et les ministres socialistes d'avoir, avec une clairvoyante ténacité, multiplié leurs efforts pour poursuivre la politique instaurée par Léon Blum en vue d'éviter à la France la rechute de sa monnaie, l'épuisement de ses devises, l'arrêt de ses importations et la reprise de la hausse des prix qui ruinerait en premier lieu et à bref délai les travailleurs, les classes moyennes, les petits rentiers et les pensionnés.

« Il leur fait la plus affectueuse confiance pour maintenir le pays dans la seule voie encore ouverte pour sauver le franc et la démocratie.

« La politique actuellement indispensable de blocage des salaires doit évidemment avoir pour contrepartie une équitable répartition des sacrifices entre toutes les classes sociales et par conséquent la mise à la disposition du Gouvernement des moyens techniques nécessaires pour assurer enfin le contrôle rigoureux de la collecte, de la distribution et des prix.

« L'efficacité d'une telle politique est par ailleurs commandée par la continuité de l'action gouvernementale et l'effective solidarité de tous les ministres et des partis qu'ils représentent ».

La situation des J.S. et notamment l'activité du Bureau national a fait l'objet d'un long débat.

Il a été décidé de déférer Dunoyer à la Commission nationale des conflits.

Réunion du 2 mai.

Cette réunion a été entièrement consacrée à l'examen de la situation politique en face de l'éventualité d'une crise gouvernementale qui se trouverait ouverte par la décision du Parti communiste de voter contre la question de confiance.

Le principe d'une réunion d'un Conseil national a été décidé.

Réunion du 4 mai.

Deux réunions se sont tenues ce jour-là et ont eu toutes deux comme ordre du jour la crise gouvernementale.

Au cours de la première réunion, de 16 h. à 18 h. 30, le Comité directeur, par 12 voix contre 9, s'est prononcé pour la démission immédiate de notre camarade Ramadier, chef du Gouvernement.

Le Comité directeur a ensuite tenu une séance commune avec le groupe parlementaire et s'est réuni, de nouveau, après avoir entendu le point de vue du groupe.

Un second vote a donné les résultats suivants : pour le maintien, 10 voix ; pour la démission, 9 voix ; il y eut une abstention.

La réunion du Conseil national a été fixée au mardi 6 mai, à 14 heures.

Réunion du 14 mai.

La question de la presse (application de la loi du 11 mai 1946) a retenu l'attention du Comité directeur, qui a adopté la motion suivante :

« Le Comité directeur, réuni le 14 mai 1947, vivement ému de la politique suivie par le ministre chargé de l'Information,

« Dénonce les levées de séquestre qui permettent aux anciens propriétaires d'imprimeries de rentrer en possession de leurs biens, en violation directe de la loi du 11 mai 1946 ;

« Rappelle que ladite loi votée par l'Assemblée nationale constituante doit être appliquée intégralement ;

« Souligne que la non-application systématique de la loi, et notamment le refus de signer les décrets de dévolution ou les arrêtés de transfert, menacent l'existence de la presse issue de la Résistance ;

« Fait confiance au camarade Paul Ramadier, pour assurer l'application stricte de la loi du 11 mai 1946. »

Par ailleurs, les conséquences de la nomination de Juin comme résident général au Maroc ont été envisagées et le texte ci-après a été voté :

« Le Comité directeur, apprenant le rappel de M. Erik Labonne, résident général du Maroc, et son remplacement par le général Juin, regrette une décision qui interrompt l'effort entrepris par ce haut-fonctionnaire pour promouvoir une politique de démocratie et de progrès social — politique qui, en associant étroitement les Marocains à la gestion des affaires publiques, en réalisant des réformes sociales, en mettant en valeur les richesses naturelles du pays, en assurant leur exploitation tout en réservant les droits des Etats français et chérifiens — et en limitant la participation du grand capital, était de nature à assurer l'évolution pacifique des rapports entre les deux peuples, et à servir le rayonnement de la France républicaine.

« Il estime qu'une telle politique, qui vaut surtout par ceux qui l'appliquent, reste la seule que la France puisse poursuivre au Maroc dans l'intérêt de l'Union française. »

Réunion du 21 mai.

Les délégués du Comité directeur ont rendu compte de leur mission en Hollande, en Pologne, à Anvers et à Trêves.

Le Comité directeur a ensuite examiné les questions suivantes :

1° La loi sur la presse : application de la loi du 11 mai 1945 ;

2° Situation du journal *La Vie Heureuse*.

D'autre part, il a été décidé :

a) que le prochain Congrès ordinaire se tiendrait à Lyon ;

b) le principe de l'envoi d'un observateur à la conférence qui se tiendra à Montrouge en vue d'examiner la question des Etats-Unis d'Europe.

En ce qui concerne le problème de la viande, le Comité directeur a fait sienne les propositions suivantes adoptées par les commissions d'études du groupe parlementaire :

« 1° Etablissement d'un prix national de la viande avec péréquations correspondant strictement aux différences de frais de transports (suppression des zones) ;

« 2° Taxation aux stades de la production (au poids net), du gros et du détail sur la base des prix ci-dessous :

« Bovins : 130 francs à la production (ce qui porte les prix à la consommation à 120, 180 et 250 francs pour les trois catégories).

« Veaux : 165 francs (viande nette).

« Porcs : 140 fr. (poids vif).

« Ovins : 100 francs (poids vif) ;

3° Etablissement de barèmes saisonniers connus à l'avance et encourageant l'embouche ;

4° *Utilisation systématique des achats prioritaires, avec changement de destination ;*

5° Renforcement du rationnement ; limitation à deux jours par semaine de l'ouverture des boucheries et des charcuteries ; à trois jours (le troisième étant réservé à l'utilisation des restes) l'autorisation de servir de la viande dans les restaurants ; obligation de la mention du poids et du prix du morceau sur le paquet ; répression sévère, par l'utilisation des lois en vigueur contre les bouchers et les intermédiaires coupables d'infractions ».

Réunion du 28 mai.

Le Comité directeur a étudié l'ordre du jour de la conférence internationale de Zurich et déterminé le mandat à confier à sa délégation.

D'autre part, l'application de la loi du 11 mai sur la presse a retenu de nouveau l'attention du Comité directeur, qui a adopté le texte suivant :

« Le Comité directeur, en présence des manœuvres des anciens maîtres de la presse de collaboration, renouvelle solennellement son attachement à la loi du 11 mai.

« Il déclare que, s'il ne se refuse pas à examiner une formule de conciliation quant au calcul de l'indemnité d'expropriation, *il est résolument opposé à la création d'un jury d'honneur* chargé d'opérer une discrimination parmi les entreprises bénéficiant d'un acquittement ou d'une décision de classement.

« La notion même du jury d'honneur est en contradiction avec les principes de la loi du 11 mai qui n'a aucun caractère répressif et se contente d'organiser le transfert avec ou sans indemnité, suivant les cas.

« Dans la pratique, un pareil jury ouvrirait la voie à tous les abus et à des réclamations infinies ; il succomberait, dès le départ, sous le poids de centaines de dossiers dont le nombre irait sans cesse croissant. Il en résulterait des retards toujours plus considérables dans les transferts et par ce moyen détourné, on en arriverait à la mise en veilleuse de la loi. »

Par ailleurs, la décision de la Fédération du Vaucluse portant dissolution des sections d'Aubignan, Sarriens, Seguret et Le Thar a été confirmée.

III

COMPTE RENDU

d'activité du groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale

PENDANT LE MOIS DE MAI 1947

Pendant le mois de mai, la vie parlementaire a été dominée par le départ des représentants du Parti communiste du Gouvernement.

C'est le 2 mai 1947, au cours de la séance de l'après-midi que notre camarade Paul Ramadier, par une communication du Gouvernement, mettait l'Assemblée au courant des divergences qui s'étaient fait jour au sein du Conseil des ministres sur un problème qui touchait à la politique économique de celui-ci.

Charles Lussy déposa sur-le-champ une demande d'interpellation avec discussion immédiate, sur le maintien de la politique des salaires et des prix telle qu'elle est énoncée dans la déclaration ministérielle du 23 janvier 1947 et développa celle-ci.

Ce fut l'occasion pour Lussy, dans une brillante intervention, d'appeler l'Assemblée à choisir entre la politique du Gouvernement et celle proposée par le groupe communiste qui conduisait inévitablement à la hausse des prix, à l'inflation, à la chute de la monnaie et de déposer l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale approuve les déclarations du Président du Conseil, fait confiance au Gouvernement pour maintenir sa politique dans le cadre de la déclaration ministérielle approuvée par l'Assemblée nationale le 23 janvier 1947, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Ramadier pose alors la question de confiance sur le vote de la motion Lussy.

Conformément à la Constitution, le vote intervint le 4 mai et les explications de vote permirent à Charles Lussy de marquer le caractère électoral et démagogique de la position communiste et à Paul Ramadier de poser nettement la question de la solidarité ministérielle et l'exercice normal du régime parlementaire.

La confiance au Gouvernement fut votée par 360 voix contre 186, les communistes et l'extrême-droite ayant voté contre.

En conclusion de ce vote et en application de la Constitution, Ramadier chargeait plusieurs de nos camarades d'assurer l'intérim des ministères précédemment détenus par des comunistes et après le Conseil national du Parti lui demandant de rester à la tête du Gouvernement, remplaçait définitivement ceux-ci et nommait :

MM. Letourneau, ministre de la Reconstruction, R. Prigent, ministre de la Santé, et nos camarades Daniel Mayer, ministre du Travail, Thomas, ministre des P.T.T., et Béchaud, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

Dans ses séances des 6, 8 et 9 mai, l'Assemblée aborde la discussion des interpellations sur les événements de Madagascar.

Marius Moutet, au nom du Gouvernement, informe la Chambre de la situation et Lamine-Guèye et Defferre fixent la position du Groupe.

∴

Les 13 et 16 mai, c'est le problème du blé qui est évoqué par les interpellations de MM. Reille-Soult (M.R.P.), Félix (P.R.L.), et Waldek-Rochet (Communiste).

Nos camarades Guitton et Allonneau interviennent ainsi que Tanguy-Prigent et Ramadier.

Lussy défend l'ordre du jour de confiance qui est adopté.

∴

Le 22 mai, Leenhardt demande la discussion d'urgence d'une proposition de loi qu'il a déposée tendant à régulariser la situation des entreprises placées sous réquisition, mais il est battu et la discussion est reportée à une date ultérieure.

Le même jour, l'Assemblée valide les opérations électorales de la Martinique et proclame élu notre camarade Véry.

Le début de la discussion de la proposition de loi fixant un prix différentiel du blé vit l'intervention de Gérard Vée.

Ch. Lussy, Leenhardt, Badiou, Auban, Defferre interviennent en notre nom au cours de l'interpellation sur la dévolution des biens des entreprises de Presse.

De leur côté, Pineau, Gozard, R. Lempereur, A. Viénot-Guyon, Audeguil, Charlot, Badiou, Cordonnier, Gazier prirent part aux discussions relatives au budget.

En d'autres termes, le Groupe fut présent et intervint dans toutes les discussions qui se déroulèrent à l'Assemblée pendant le mois de mai, et ce, malgré le travail intensif des commissions, la tenue du Conseil national aux discussions desquelles il participa et les nombreuses réunions du Groupe rendues nécessaires par la diversité et le nombre des problèmes soulevés.

Le Secrétaire général,
Jean CHARLOT.

Propositions déposées par le Groupe parlementaire Socialiste du 27 mars au 31 mai 1947

N° 1.004. — Proposition de loi déposée par Leenhardt et les membres du G.S., le 27-3-47, tendant à réglementer les gérances libres ou locations-gérances de fonds de commerce.

N° 1.024. — Proposition de loi déposée par Dagain et les membres du G.S., le 27-3-47, tendant à la réduction des services publics et à compression des dépenses budgétaires.

N° 1.048. — Proposition de loi déposée par Gozard et les membres du G.S., le 27-3-47, tendant à rétablir dans leurs droits les retraités de l'Imprimerie nationale, victimes de la loi du 31-4-41.

N° 1.092. — Proposition de loi déposée par Wagner et les membres du G.S., le 27-3-47, tendant à supprimer l'approbation préfectorale des procès-verbaux des adjudications faites pour le compte des communes, des syndicats de communes ou des établissements communaux et des marchés passés par écrit par ces mêmes collectivités.

N° 1.093. — Proposition de loi présentée par Valentino et les membres du G.S., le 27-3-47, tendant à la suppression de la promulgation coloniale dans les départements d'outre-mer.

N° 1.096. — Proposition de loi présentée par Valentino et les membres du G.S., le 27-3-47, déclarant applicables dans les départements de la Guadeloupe, Guyane et Réunion, les dispositions de l'ordonnance 45-2468 du 20-10-45 relative à l'attribution de prêts ou crédit mutuel agricole aux agriculteurs et artisans ruraux prisonniers rapatriés et aux déportés.

N° 1.097. — Proposition de résolution déposée par Maurellet et Minjoz et les membres du G.S. le 27-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à attribuer une allocation d'essence aux boulangers ruraux effectuant des tournées dans les communes rurales.

N° 1.111. — Proposition de loi déposée par Minjoz et les membres du G.S., le 27-3-47, portant réglementation des restaurants.

N° 1.127. — Proposition de résolution déposée par Guyon et les membres du G.S., le 28-3-47 tendant à inviter le Gouvernement à renoncer au système « du double secteur » en matière de tabac et à augmenter la ration.

N° 1.1128. — Proposition de loi déposée par Guyon et les membres du G.S., le 28-3-47, tendant à compléter la loi du 27-7-44 relative au rétablissement de la liberté syndicale modifiée et complétée par l'ordonnance du 26-9-44 et la loi du 25-2-46.

N° 1.154. — Proposition de loi déposée par Valentino et les membres du G.S., le 29-4-47, tendant à garantir la sécurité d'emploi, l'indépendance civique et la dignité des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer et à établir dans chacun d'eux un taux unique pour la majoration de la solde de présence.

N° 1.171. — Proposition de loi déposée par Minjoz et les membres du G.S. le 15-4-47, tendant à modifier certains articles de l'ordonnance du 14-11-44 (spoliations).

N° 1.172. — Proposition de loi déposée par Lussy et les membres du G.S. le 15-4-47, tendant à réduire de 10 % la redevance due sur les postes récepteurs de radio.

N° 1.173. — Proposition de loi déposée par Minjoz, Mabrut et les membres du G.S. le 15-4-47, tendant à modifier certains articles (25, 62) de la loi du 15-4-1829 relative à la pêche fluviale.

N° 1.178. — Proposition de résolution déposée par Gérard Vée et les membres du G.S. le 17-4-47, invitant le Gouvernement à assurer au sein des Offices départementaux la juste représentation de la petite et moyenne culture.

N° 1.179. — Proposition de loi déposée par Aubry, Pineau et les membres du G.S. le 17-4-47, tendant à modifier au profit des prisonniers de guerre et déportés, les règles habituelles en matière de liquidation de communauté après divorce ou séparation de corps.

N° 1.183. — Proposition de loi déposée par Lejeune et les membres du G.S. le 24-4-47, tendant à appliquer les dispositions de l'article 23 de la loi du 9-12-27 relative aux majorations d'ancienneté pour service de guerre, modifiée par les articles 33 et 34 de la loi du 19 mars 1928 aux fonctionnaires ayant participé aux opérations 39-45.

N° 1.184. — Proposition de loi déposée par Lejeune, Aubry, Métayer et les membres du G.S., le 24-4-47, tendant à accorder des majorations d'ancienneté aux fonctionnaires de l'Etat des départements et communes et aux agents des services publics prisonniers ou déportés politiques pour acte de résistance.

N° 1.185. — Proposition de loi déposée par Defferre et les membres du G.S., le 24-4-47, tendant à l'exploitation en régie par les communes d'entreprises industrielles et commerciales.

N° 1.197. — Proposition de résolution, déposée par Leenhardt et les membres du G.S., le 29-4-47, tendant à la modification du règlement de l'Assemblée nationale.

N° 1.199. — Proposition de résolution déposée par Lussy et les membres du G.S., le 29-4-47, relative aux conditions de l'examen des demandes en autorisation de poursuite.

N° 1.229. — Proposition de loi déposée par Minjoz et les membres du G.S., le 2-5-47, tendant a améliorer le sort des rentiers viagers et des titulaires de pension présentant le caractère d'une réparation civile.

N° 1.230. — Proposition de loi déposée par Regaudie, Ségelle et les membres du G.S., le 2-5-47, tendant à compléter la loi du 15-5-46 tendant à fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la résistance.

N° 1.233. — Proposition de loi déposée par Valentino et les membres du G.S. le 2-5-47, tendant à introduire l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, et prévoyant des pouvoirs spéciaux pour les préfets de ces départements.

N° 1.238. — Proposition de résolution déposée par Reeb et les membres du G.S., le 2-5-47, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence des décisions fixant le prix du thon pour la campagne 1947.

N° 1.245. — Proposition de loi déposée par Lhuissier et les membres du G.S., le 5-5-47, tendant à organiser le service des céréales de l'inter-classe et les cantines dans les établissements scolaires du premier degré.

N° 1.246. — Proposition de résolution déposée par Senghor et les membres du G.S. le 5-5-47, tendant à inviter le Gouvernement à créer outre-mer pour chaque administration ou service à côté du cadre général, un cadre commun unique pour territoire et pour l'A.O.F., l'A.E.F. par groupe de territoires.

N° 1.279.— Proposition de loi déposée par Minjoz, Regaudie et les membres du G.S., le 8-5-47, tendant à modifier l'acte du Gouvernement de fait dit « loi du 31-12-40 » organisant la profession d'architecte.

N° 1.280. — Proposition de loi déposée par Lousteau, Deixonne et les membres du G.S., le 8-5-47, tendant à la création des caisse de calamités viticoles.

N° 1.282. — Proposition de loi déposée par Leenhardt et les membres du G.S., le 8-5-47, tendant à

régulariser la situation des entreprises placées sous réquisition.

N° 1.318. — Proposition de loi déposée par Badiou et les membres du G.S., le 14-5-47, tendant à modifier les taux du barème annexé à la loi du 21-3-47 concernant la taxe sur les spectacles (quatrième catégorie).

N° 1.319. — Proposition de loi déposée par Gozard et les membres du G.S., le 14-5-47, tendant à rendre obligatoire l'application d'un plan comptable pour les entreprises industrielles et commerciales.

N° 1.331. — Proposition de loi déposée par Gozard et les membres du G.S., le 16-5-47, tendant à exonérer de l'impôt sur les traitements et salaires la portion correspondante au minimum vital.

N° 1.332. — Proposition de résolution déposée par Gérard Vée et les membres du G.S. le 16-5-47, invitant le Gouvernement à instituer des commissions cantonales chargées d'examiner et de statuer sur les demandes d'allocations temporaires et à modifier les taux prévus à l'article 3 du décret 47-451 du 13-3-47.

N° 1.384. — Proposition de loi déposée par Senghor et les membres du G.S., le 21-5-47, tendant à unifier le statut du soldat dans l'armée française.

N° 1.385. — Proposition de résolution déposée par Minjoz et les membres du G.S., le 21-5-47, tendant à inviter le Gouvernement à assouplir les mesures restrictives de liberté des voyages internationaux.

N° 1.386. — Proposition de résolution déposée par Gozard et les membres du G.S., le 21-5-47, tendant à faire entrer les agents du cadre complémentaire, les auxiliaires des Ponts et Chaussées et du Service vicinal dans le cadre normal.

N° 1.387. — Proposition de loi déposée par Regaudie, Ségelle et les membres du G.S., le 21-5-47, tendant à autoriser la S.A.R.L. entre pharmaciens pour la propriété d'une officine de pharmacie.

N° 1.388. — Proposition de résolution déposée par Gozard, Métayer et les membres du G.S., le 21-5-47, tendant à faire bénéficier les retraités de la loi du 2-3-1928 et les retraités de l'imprimerie nationale de l'indemnité provisionnelle établie par le décret du 16-1-47.

N° 1.389. — Proposition de résolution déposée par Borra, Rabier et les membres du G.S., le 21-5-47, tendant à inviter le Gouvernement à abroger les textes régissant actuellement l'aliénation des terres de colonisation en Algérie.

N° 1.305. — Proposition de loi déposée par Deixonne et les membres du G.S. le 13-5-47, tendant à indemniser les vignerons de Vieux (Tarn) à l'occasion des dégâts causés par l'orage de grêle du 23-7-45.

N° 1.356. — Proposition de loi déposée par Diallo et les membres du G.S., le 20-5-47, tendant à compléter l'article 40 de la loi 46-2151 du 5-10-46 relative à l'élection en A.O.F., au Togo, en A.E.F. et au Cameroun des membres de l'Assemblée nationale.

N° 1.509. — Proposition de résolution déposée par Gozard et les membres du G.S., le 30-5-47, tendant à inviter le Gouvernement à prononcer la déchéance de l'actuel concessionnaire du droit d'exploiter l'établissement thermal civil de Bourbon d'Archambault.

N° 1.511. — Proposition de loi déposée par Schmitt et les membres du G.S., le 29-5-47, tendant à la modification du deuxième *a*) *b*) de l'article 8 de la loi du 21-5-47, n° 47.884, relative à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie.

N° 1.512. — Proposition de loi déposée par Schmitt et les membres du G.S., le 29-5-47, tendant à faire bénéficier les fonctionnaires déportés pour faits de résistance des dispositions de l'article 19 de la loi du 14-4-24 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

IV

COMPTE RENDU d'activité du Groupe Socialiste au Conseil de la République

Propositions de loi déposées par les Membres socialistes au Conseil de la République.

G. Charlet (6-5-47). — Proposition de loi modifiant l'article 8 de la loi du 18 avril 1946 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires de locaux à usage commercial et industriel.

M. Bodj et Doucoire, n° 249 (22-5-47). — Proposition de loi tendant à établir une concordance universitaire entre les diplômes délivrés par les grandes écoles du Gouvernement général de l'A.O.F. et les diplômes délivrés dans la métropole.

Toure-Fode et Ousmane Socé, n° 252 (22-5-47). — Proposition de loi tendant à l'application du code du travail métropolitain et de la législation française sur la sécurité sociale aux populations de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française.

M. Oyon-Eboué, Brossolette, n° 268 (29-5-47). — Proposition de loi tendant à accorder aux mères élevant seules leurs enfants des avantages particuliers au titre de l'allocation de salaire unique et des allocations familiales.

M. Oyon, n° 267 (29-5-47). — Proposition de loi tendant à accorder aux prisonniers de guerre et aux déportés politiques certains avantages en cas de divorce prononcé à leur profit.

⁂

29 avril. — Le Conseil de la République examinait une proposition de résolution invitant le Gouvernement à prendre les mesures d'urgence nécessaires pour assurer à tous les Français couverts par une législation sociale le droit de bénéficier des médicaments agréés les mieux adaptés à leur état et à demander au Parlement l'abrogation de l'ordonnance n° 45-2-340 du 13 octobre 1945 portant établissement d'une liste de spécialités pharmaceutiques agréées à

l'usage des collectivités et de divers services publics.

La principale disposition de l'ordonnance du 13 octobre 1945, heureusement non encore appliquée, prévoyait que les assurés sociaux ne pourraient recevoir, en cas de maladie, qu'un nombre restreint de médicaments à l'exclusion des autres. Seuls, précise en effet cette ordonnance, pourront être fournis ou remboursés au bénéficiaire d'une loi sociale les médicaments agréés inscrits sur une liste fixée par arrêté ministériel.

Quel serait le résultat pratique d'une telle limitation. Il est facile à prévoir. Ou bien le médecin considérant que son client est un économiquement faible et qu'il convient de lui éviter des dépenses, se plie au règlement : il cherche alors parmi les médicaments autorisés celui qui se rapproche le plus du cas du malade. Celui-ci est remboursé, mais dans la plupart des cas il est mal soigné. Ou bien le médecin prescrit la médication exactement nécessaire et le malade doit alors payer « de sa poche » sans espoir de remboursement.

Paget déclara que le Groupe socialiste voterait ce projet de résolution parce que, bien que l'on appelle cela un slogan, le Groupe socialiste ne veut pas de « médecine de pauvre » et de « médecine de riche ». Au contraire, le Groupe socialiste estime que tous les Français doivent être égaux devant la maladie et devant les soins à apporter à la maladie. Il demande en outre que tous les médecins aient le droit de formuler pour tous les malades, ceux de l'assistance médicale gratuite et les blessés de guerre, tous les médicaments reconnus par le visa. Nous ne voulons pas un nivellement par le bas, nous voulons un nivellement par le haut et c'est pour cela que le Groupe socialiste votera le projet.

Le problème du blé et du pain fit l'objet d'un important débat au Conseil de la République. Celui-ci examinait, en effet, le 20 mai, une proposition tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisageait de prendre à la suite des révélations faites par les autorités responsables sur la situation dramatique des céréales, en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

Brettes définissait la position socialiste sur ce point. On a beaucoup parlé du pain, déclarait-il, et on a également beaucoup parlé du blé. Mais on a oublié que les problèmes qu'ils soulèvent ne sont pas d'ordre national mais bien d'ordre international.

Le problème du blé ne doit cependant pas devenir un problème politique, car c'est un problème qui inquiète tous les Français sans distinction .Ne dressons pas les Français les uns contre les autres. Ne disons pas aux uns ce que nous ne pouvons pas dire aux autres. Ne nous laissons pas gagner par une démagogie facile. On ne doit pas étudier ces problèmes par démagogie ni sous l'empire de soucis électoraux, mais en fonction des nécessités et des besoins du pays. Nous ne voulons pas, comme le font certains, faire un jour la politique du pain cher, un autre jour celle du blé bon marché.

En conclusion, il constata que lorsqu'on attaque Tanguy-Prigent, ce n'est ni l'homme, ni le ministre que l'on cherche à atteindre, mais bien le socialiste.

Au cours de ce même débat, Tanguy-Prigent ne manquait pas de dénoncer tous les mensonges et toutes les calomnies.

Parlant du problème des engrais, il précisait que malgré les difficultés et les retards imputables aux importations, la mise en place des engrais, compte tenu de nos besoins chiffrés à 175.000 tonnes, sera réalisée en fin de campagne.

En ce qui concerne la ficelle lieuse, nos besoins se montaient à 30.590 tonnes pour la moisson. Pour cette moisson, nous disposerons d'un total de 32.580 tonnes.

Après avoir condamné tous les journaux coupables d'égarer l'opinion, ne serait-ce que ceux qui refusent d'insérer les démentis officiels, après avoir formellement démenti qu'il aurait eu l'intention d'augmenter la ration de pain des Allemands au détriment de celle des Français ou bien encore qu'une certaine quantité de blé se dirigeait vers l'étranger, Tanguy-Prigent précisait dans quelle situation nous serions si nous avions suivi les conseils de Waldeck-Rochet et de Pierre André qui demandaient, le premier que l'on porte la ration à 400 grammes, le second que l'on rende la liberté à la circulation du blé, allant même jusqu'à dire qu'on disposerait de 10 millions de quintaux pour l'exportation.

Après avoir rappelé avec quelle énergie il avait défendu le prix proposé en juillet dernier par le Conseil central de l'Office des Céréales à la Conférence économique, il constatait que ceux qui critiquent aujourd'hui le Gouvernement avec le plus de force, étaient les mêmes qui avaient rendu alors impossible l'adoption de ce prix. On veut faire croire, déclarait-il, que si nous manquons de blé, cela n'est pas dû aux conséquences de la guerre ou aux circonstances atmosphériques, mais seulement au ministre de l'Agriculture. Je pourrai rappeler à M. Lefranc (P.C.) que, le 27 février, il dénonçait ici même la campagne pour l'augmentation du prix du blé; il disait que la hausse du prix du blé déterminerait la hausse du blé et ce serait un coup mortel porté à la monnaie française.

Pourquoi n'avons-nous pas importé des céréales secondaires pour l'alimentation du bétail ? Je rappelle que même avant la guerre, dans les années pléthoriques, on importait de 10 à 15.000.000 de quintaux de céréales secondaires. Le déficit actuel explique la montée en flèche de céréales secondaires. Celles-ci avaient été taxées au-dessous du prix du blé, mais les prix réels ont été supérieurs. Nous avons songé à importer ces céréales en quantités massives et le Gouvernement avait décidé de les céder aux utilisateurs aux prix officiels français. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à obtenir ces importations massives; mais ce n'est pas la bureaucratie qui est responsable.

Il rappela la part prépondérante prise par les Etats-Unis qui exportent chaque mois 15.000.000 de quintaux de céréales panifiables, chiffre qui n'a jamais été atteint et qui représente le maximum de leur possibilité.

On m'a demandé combien nous payons le blé importé; l'année dernière nous l'avons payé de 1.000 à 1.100 francs le quintal; cette année nous n'avons pas dépassé celui de 1.480 francs pour le quintal de blé rendu dans nos ports.

A mon retour d'Amérique, après avoir obtenu 5 millions 530.000 quintaux, j'ai déclaré que la soudure était assurée, mais j'ai ajouté à la condition que la collecte se fasse normalement et que le rationnement soit respecté. Si j'avais dit alors : la soudure ne se fera pas et dès le début de mars nous devrons réduire la ration, j'aurai porté un coup terrible à la collecte. Je ne l'ai pas dit parce que je ne suis pas un démagogue, mais un paysan. Même si j'exagérais en disant que la soudure était assurée, je ne faisais que mon devoir.

Le Conseil des Ministres, tout entier, a été mis au courant de la situation et chaque membre a approuvé les termes de mon rapport communiqué à la presse.

Depuis ce retour d'Amérique, 6 millions de quintaux ont été collectés. Je suis sûr que si j'avais alors crié qu'au 1er mars nous devrions prendre des mesures de détresse, c'est moins de 4 millions qui auraient été obtenus. N'eût été le ralentissement des arrivages de blé de l'extérieur, nous tenions jusqu'au 30 juin. Je le dis parce que c'est vrai et parce qu'il est finalement désagréable de voir se concentrer sur un seul homme tant d'attaques venant de toutes parts.

En ce qui concerne les fautes du retard dans la livraison du blé américain, il est inadmissible d'en donner des raisons politiques ou de le mettre au compte de la mauvaise volonté. Toute l'Europe est dans une situation pénible et la France n'a pas été la seule à demander l'aide des Etats-Unis qui ont dû répondre aux appels angoissants de nombreux pays, dont certains sont plus malheureux que nous. Ce ne sont uniquement que des difficultés dans la répartition des disponibilités et des transports qui ont entraîné les retards dans les livraisons.

M'élevant au-dessus de toute politique partisane, concluait-il, je suis persuadé que nous franchirons le cap difficile de la soudure et que les agriculteurs répondront à l'appel qui leur a été adressé et que, tous ensemble, nous continuerons à n'avoir d'autres préoccupation que de servir l'intérêt général.

∴

Le 22 mai, le projet de loi, voté par l'Assemblée Nationale, et relatif à la révision des contrats passés par les collectivités locales était examiné.

Le projet de loi comprenait trois parties.

La première concernait les résiliations en vue de reprise en régie ou en société d'économie mixte.

La seconde concernait les révisions ou résiliations sans reprise en régie directe.

La troisième concernait la constatation de la nullité des contrats passés sous le régime de l'autorité de fait, se disant Gouvernement de l'Etat Français.

Après nos camarades Couteaux, Renaison, qui déposèrent un certain nombre d'amendements sur la forme, le fond et l'application de cette loi, Roubert définissait la position socialiste à l'égard du projet.

Le Parti Socialiste, précisait-il, a le droit de revendiquer une continuité de vues non seulement dans ses programmes, mais également dans les actes des divers ministres de l'Intérieur que le Parti Socialiste a eu l'honneur de donner au Pays. Le premier de ces ministres mérite, le jour même où l'une des transformations sociales auxquelles il avait longtemps pensé, arrive enfin à sa réalisation, mérite qu'on lui adresse un souvenir.

Je veux parler de Max Dormoy, qui, en 1937-1938, avait accordé aux collectivités locales certains droits qu'aujourd'hui nous renouvelons en les étendant. Aujourd'hui, nous avons fait un pas en avant, en accordant aux collectivités plus de droits. Ce pas doit être suivi d'autres et à l'avance nous nous réjouissons à la pensée que dans très peu de temps nous pourrons discuter du statut de ces régies.

Le véritable objet de ces régies est de décharger le contribuable dans la mesure du possible et de travailler pour le bien public et non pour la recherche d'un profit. Si certaines expériences de régies municipales n'ont pas réussi, c'est parce qu'elles n'avaient pas cette forme industrielle et commerciale que nous leur souhaitons aujourd'hui et que, certainement, Monsieur le Ministre de l'Intérieur marquera dans son projet.

Lorsque cette loi sera votée et permettra aux collectivités de se dégager de contrats qui sont réellement abusifs, nous devrons nous réjouir.

Roubert cite ensuite un exemple de la ville de Toulouse. Cette ville avait, d'une façon un peu rapide, mais peut-être nécessaire, adopté dans ses régies un fond commun du gaz et de l'électricité de France et a réussi à réaliser, après une gestion mal faite, plus de 50 millions de bénéfices.

Le personnel a bénéficié des travaux et la régie des tramways n'a pas donné de si mauvais résultats puisque cette ville est la seule à ne pas avoir demandé de subventions pour combler son déficit.

Beaucoup sont pessimistes, mais il faut avoir confiance en cette loi qui est notre principale préoccupation, celle de toujours faire passer l'intérêt public avant tout autre et d'accorder aux collectivités locales et départementales toujours plus de droits et plus d'affranchissement.

C'est dans ce sens que nous irons vers la liberté.

Ainsi, en votant ce projet, le Parti Socialiste aura satisfait à son idéal et sera resté exactement dans sa ligne de conduite.

∴

Le 29 mai, le Conseil de la République était appelé à statuer d'urgence sur un projet concernant les forfaits en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles.

L'article unique du projet de loi stipulait : lorsque la réunion de la Commission départementale des impôts directs chargée de fixer le montant forfaitaire des dépenses admises en déduction pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices agricoles aura été notifié postérieurement au 15 mars 1947, les contribuables passibles de cet impôt auront un nouveau délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi pour dénoncer le forfait auquel ils sont assujettis.

Notre camarade Berthelot intervint en son nom personnel pour exprimer son opinion.

Il expliqua comment est pratiqué à l'heure présente le calcul de l'impôt sur les bénéfices agricoles, et plus particulièrement sur les bénéfices forfaitaires. Citant en exemple le département de l'Oise, il démontra que l'impôt au titre du forfait sur le bénéfice agricole était bien supérieur à l'impôt foncier lui-même. Il précisa que beaucoup de cultivateurs avaient songé à dénoncer le forfait qu'ils avaient trouvé trop lourd cette année, mais ils n'avaient la possibilité de le dénoncer que jusqu'au 31 mars de l'année, sous peine de forclusion. Or, les cultivateurs n'ont pas eu le temps matériel de dénoncer le forfait; en effet, il cite comme exemple le département de l'Oise ; la Commission départementale des impôts directs chargée de fixer les frais forfaitaires à l'hectare s'est réunie le 20 mars 1947, alors que le délai pour la dénonciation des forfaits était expiré depuis le 15 mars.

Sans doute, nul n'est sensé ignorer la loi, mais encore faut-il avoir les moyens matériels de la connaître. C'est pour toutes ces raisons que Berthelot demanda au Conseil de voter le texte de loi.

Celui-ci, après avoir délibéré, votait l'article unique ci-dessus mentionné qui accordait un nouveau délai d'un mois pour dénoncer les forfaits.

Toutefois, le Conseil décidait d'ajouter au projet un alinéa ainsi conçu : les contribuables qui useront de cette disposition (en l'occurence la dénonciation des forfaits) auront à justifier de leurs recettes et de leurs dépenses.

V

Commission Nationale des Conflits

Malbos contre Fédération de la Gironde.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 3 avril 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Georges Malbos, secrétaire du Groupe Georges-Bonnac de Bordeaux, est régulièrement appelant d'une sentence de la Commission fédérale des conflits de la Gironde en date du 12 décembre 1946 qui l'a exclu du Parti.

Considérant que cette sentence retient à l'encontre de Malbos le fait qu'il se serait livré en 1943 à un trafic illicite qualifié de marché noir, au bénéfice des Allemands et qu'il résulterait d'un « rapport de police et d'une fiche anthropométrique » que le dit camarade Malbos serait un citoyen taré.

Considérant qu'il résulte de la lettre en date du 14 novembre 1946 par laquelle le camarade Costedoat a déféré Georges Malbos devant la Commission fédérale des conflits, que le différend qui oppose ces camarades est avant tout d'ordre électoral. Qu'en effet Malbos se voit reprocher d'avoir, au moment de l'établissement des listes, fait rayer le nom de Costedoat par le Groupe Georges-Bonnac, de la liste des candidats à présenter aux élections à l'Assemblée nationale.

Considérant qu'il résulte des pièces administratives produites par Malbos et dont l'authenticité ne peut être contestée en raison de leur origine et de leur date, que les accusations portées contre lui ne sont pas fondées.

Considérant que le camarade Costedoat, entendu en présence de Taurand, secrétaire de la C.F.C. de la Gironde, n'a pas rapporté la preuve des faits articulés par lui contre Malbos. Qu'au contraire, il appert de sa déposition et des pièces du dossier que la Commission fédérale des conflits ne paraît pas avoir examiné cette affaire avec toute la sérénité désirable. Que l'empressement mis par on ne sait quel camarade, à adresser aux sections et aux groupes de la Gironde les pièces de police et la sentence fédérale rendue contre Malbos avant que cette sentence ne soit définitive, prouve surabondamment qu'un intérêt non exprimé mais apparent, a poussé ce ou ces camarades à commettre une action préjudiciable à Malbos et au surplus contraire aux statuts du Parti.

Considérant que la confrontation des camarades Costedoat, Taurand, Malbos et Audeguil a permis à la C.N.C. de connaître l'activité véritable de Malbos au cours de l'occupation et les services réels qu'il a rendus, non sans péril, aux membres des organisations de résistance de la Gironde. Que cette attitude est en outre confirmée par les nombreuses attestations produites par Malbos et dont les auteurs ne peuvent être suspectés, telles que celles émanant du Président de l'amicale « Mirhtirate » de la Gironde, du Président du Comité départemental de la Libération de la Gironde, du secrétaire fédéral de la Libre Pensée, de l'Union des Résistants de Bordeaux et de la Gironde, etc...

PAR CES MOTIFS

Annule la sentence de la Commission fédérale des conflits de la Gironde en date du 12 décembre 1946 et dit que Malbos n'a jamais cessé d'être membre du Parti.

Flétrit le procédé qui consiste à divulguer les pièces d'un dossier afin de nuire à la réputation d'un camarade et de rendre publique une sentence avant qu'elle ne soit devenue définitive, et regrette de ne pas connaître le ou les noms des auteurs d'un tel acte, afin de leur infliger l'une des peines prévues par le règlement du Parti.

∴

Fédération de la Vienne contre Le Guenedal (Gironde)

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 3 avril 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 1er août 1946, le secrétaire fédéral de la Vienne a déposé une demande de contrôle contre le camarade Le Guenedal, de la section d'Andernos (Gironde), ancien secrétaire à la propagande dans la Vienne et résidant à Paris. Qu'il est reproché à Le Guenedal l'envoi, à l'insu du bureau fédéral, à toutes les sections de la Vienne, sauf à celle de Poitiers, d'une circulaire dans laquelle il se livre, à l'encontre des organismes fédéraux, en des termes inadmissibles, aux plus vives critiques.

Considérant que le camarade Le Guenedal, après avoir pris connaissance du dossier, a fourni par lettre ses moyens de défense. Que malgré trois convocations, il n'a pas comparu devant la C.N.C.

Considérant que Le Guenedal ne conteste pas l'envoi de la circulaire incriminée. Qu'il déclare seulement qu'ayant à se défendre contre certaines accusations, il n'a pas trouvé d'autre moyen que l'envoi d'une circulaire aux sections pour répondre à ces accusateurs et que ce faisant il n'a pas cru commettre un acte d'indiscipline.

Considérant que Le Guenedal pouvait parfaitement fournir ses explications et se défendre contre les attaques dirigées contre lui, devant un congrès fédéral et en présence des responsables de la fédération. Qu'en agissant comme il l'a fait et en des termes que la C.N.C. ne peut tolérer, le camarade Le Guenedal a commis un acte grave d'indiscipline qui tombe sous le coup de l'article 54 des statuts.

PAR CES MOTIFS

Inflige au camarade Le Guenedal une suspension de délégation d'une durée de trois ans à compter du 1er août 1946.

Elie Bloncourt (Seine) contre Levindrey (Aisne)

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 3 avril 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 20 novembre 1946, le camarade Elie Bloncourt, de la Fédération de la Seine, a déposé une demande de contrôle contre le camarade Levindrey, de la Fédération de l'Aisne.

Considérant que dans ladite demande, Elie Bloncourt fait état des reproches, des allégations et des griefs qu'au cours d'une réunion électorale le citoyen Monnet, exclu du Parti et candidat du Rassemblement des Gauches, aurait articulé à l'encontre de Levindrey, candidat socialiste.

Considérant qu'il est particulièrement reproché à Levindrey :

1° D'avoir tenu certains propos désobligeants sur l'action clandestine de Bloncourt pendant la résistance;

2° D'être intervenu personnellement auprès des sections au moment de l'établissement des listes de candidats, en vue d'être choisi comme tête de liste;

3° D'avoir fait preuve comme maire, à l'égard des Allemands, pendant les premiers temps de l'occupation, d'une certaine docilité.

Considérant que la C.N.C. s'est livrée à une enquête approfondie sur les faits ci-dessus reprochés à Levindrey par un citoyen exclu du Parti et dont Elie Bloncourt, en raison de leur gravité, s'ils étaient établis, a cru devoir de bonne foi saisir la Commission nationale des conflits.

Considérant que la C.N.C. a entendu et confronté les parties en cause ainsi que de très nombreux témoins appartenant aux diverses sections de la Fédération de l'Aisne : qu'elle a envoyé une délégation à Laon le 23 février 1947, pour y enquêter sur place, y prendre connaissance de tous documents et y faire toutes recherches utiles à la manifestation de la vérité.

Considérant qu'aucune preuve des faits reprochés à Levindrey n'a été rapportée, qu'aucune présomption même n'a été établie. Qu'ainsi la demande de contrôle dirigée contre ce camarade n'était pas justifiée.

PAR CES MOTIFS

Déclare mal fondée la demande de contrôle déposée par Elie Bloncourt contre le camarade Levindrey.

***

Marcel Bulot contre Fédération du Pas-de-Calais

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 8 mai 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Bulot, de la section de Saint-Martin-les-Boulogne, a régulièrement interjeté appel de la sentence de la Commission fédérale des conflits du Pas-de-Calais en date du 29 septembre 1946 qui l'a exclu du Parti pour infraction grave à la discipline.

Considérant en la forme que la section de Saint-Martin-les-Boulogne n'avait pas qualité pour prononcer l'exclusion du Parti du citoyen Bulot. Qu'une telle mesure ne pouvait être prise que par la Commission fédérale des conflits saisie d'une demande de contrôle, conformément aux articles 50 et 51 des statuts du Parti.

Considérant qu'il ne résulte pas du dossier que le camarade Bulot ait été entendu ou même convoqué par la C.F.C. du Pas-de-Calais. Qu'ainsi, ce camarade a été privé du droit reconnu à tout membre du Parti d'exposer ses moyens de défense.

Considérant au fond qu'il est établi qu'à l'occasion d'un procès devant la Chambre civique de Douai où Bulot avait été cité comme témoin à charge, ce camarade a cru devoir déclarer par écrit que l'attestation délivrée par le maire de la commune de Saint-Martin-les-Boulogne à la dame X..., prévenue (et d'ailleurs condamnée à l'indignité nationale) « n'avait rien de commun avec ce qui avait été cité par la défense ».

Considérant qu'il a été fait de cette déclaration un usage abusif et tendancieux par un autre parti politique. Que le maire de la commune et la section socialiste de Saint-Martin-les-Boulogne ont été en effet pris à partie publiquement alors que rien dans l'acte purement administratif délivré par le maire ne permettait une pareille attaque.

Considérant que Bulot, entendu par la C.N.C., a reconnu qu'il avait commis une faute et qu'il en a exprimé les regrets les plus vifs.

Considérant que Bulot est membres du Parti depuis 1924. Qu'à la suite de ces incidents il a dû donner sa démission de Conseiller municipal. Qu'il est un militant dévoué, accomplissant des tâches obscures mais nécessaires, qu'il y a lieu de tenir compte de ces faits et d'adoucir la peine prononcée contre ce camarade.

PAR CES MOTIFS

Confirme dans son principe la sentence fédérale, annule la mesure d'exclusion et inflige un blâme au camarade Bulot.

Dit en outre que le camarade Bulot devra adhérer à une section voisine de Saint-Martin-les-Boulogne.

***

Charles Delahaye contre Fédération du Pas-de-Calais

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 8 mai 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que Charles Delahaye, maire de la commune de Guarbecques, a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la Commission fédérale des conflits du Pas-de-Calais à la date du 29 septembre 1946 qui l'a exclu du Parti.

Considérant que le citoyen Delahaye a été entendu par une délégation de la Commission fédérale des conflits ainsi que les auteurs de la demande de contrôle dirigée contre lui. Que cette procédure est régulière, contrairement aux affirmations de Delahaye.

Considérant que Delahaye, dûment convoqué devant la C.N.C. pour la séance du 8 mai 1947, ne s'est pas présenté ni excusé.

Considérant qu'il résulte des pièces du dossier que l'attitude du citoyen Delahaye a été préjudiciable au Parti. Que les conseillers municipaux socialistes de Quarbecques ont démissionné pour se désolidariser du maire. Qu'au surplus les sentiments exprimés par Delahaye dans une lettre adressée le 7 novembre 1946 au secrétariat général du Parti ne sont pas compatibles avec la qualité de militant socialiste.

PAR CES MOTIFS

Confirme la sentence de la commission fédérale des conflits du Pas-de-Calais et dit que le citoyen Delahaye est exclu du Parti à la date du 29 septembre 1946.

Rebeyrol et Piette contre Desjardins.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 8 mai 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 12 février 1947, les camarades Rebeyrol et Piette (ce dernier de la Fédération de Seine-et-Marne) ont déposé une demande de contrôle contre le camarade Claude Desjardins, de la Fédération de la Seine (21e section), membre du Parti postérieurement à la Libération.

Considérant que Rebeyrol et Piette reprochent à Desjardins l'attitude qu'il a prise lors d'un récent renouvellement du Conseil d'administration du *Parisien libéré* et qui a eu pour effet d'éliminer ces deux camarades de la Direction et de l'Administration dudit journal.

Considérant qu'après avoir entendu les parties en cause, il était apparu à la C.N.C. qu'un accord restait possible. Que dans cet état l'affaire avait été renvoyée à la séance du 8 mai.

Considérant qu'à la date du 25 avril, le citoyen Desjardins a cru devoir adresser au Président de la C.N.C. sa démission de membre du Parti en l'accompagnant de commentaires qui montrent que si ce citoyen a adhéré au Parti socialiste à une date d'ailleurs récente, il n'y est jamais réellement entré.

Considérant qu'une démission donnée au cours de l'examen d'une demande de contrôle ne peut être valablement reçue par la Commission nationale des conflits.

Considérant au fond que les agissements du citoyen Desjardins révélés par l'enquête à laquelle il a été procédé, ont causé un grave préjudice au Parti. Que Desjardins n'a tenu aucun compte des conseils et des avertissement qui lui ont été donnés préalablement aux faits qui lui ont été reprochés.

PAR CES MOTIFS

Dit que le citoyen Claude Desjardins est exclu du Parti socialiste à compter du 24 avril 1947.

VI

Propagande

Schéma pour causeries sur l'organisation et le fonctionnement des Comités de diffusion du "Populaire" et de la presse socialiste

Préambule

De même que, dans notre Société moderne, la publicité est aux affaires ce que la locomotive est au train, la propagande pour un Parti constitue son seul et unique moyen de développement.

Mais il faut que cette propagande soit adaptée à l'époque où elle se déroule.

Voici une trentaine d'années, dans nos campagnes, la réunion publique était une attraction qui rassemblait souvent une grande partie de la population.

Pour peu qu'avant l'heure de la réunion, l'orateur se soit montré dans les rues porteur d'une belle barbe et le chef orné du chapeau à larges bords des disciples de Jules Guesde, le succès s'en trouvait assuré à l'avance.

Il n'en va plus de même aujourd'hui car le cinéma, le sport, la radio, accaparent davantage les loisirs des citoyens.

Quel remède apporter à cette situation de fait, afin que notre propagande n'en souffre aucun ralentissement ?

Employer ces mêmes armes ?

Cela fait partie du plan de propagande des organismes directeurs du Parti, et le *Populaire* utilise l'écran pour sa publicité. Il a maintenant son cinéma ambulant.

Mais, en attendant qu'il nous soit permis de nous servir de tous les moyens modernes de propagande que le progrès met à notre disposition, et cela sans aucune restriction, il faut savoir nous servir des armes que nous possédons et qui peuvent toujours donner d'excellents résultats.

Pourquoi il faut répandre la presse socialiste

Si la masse, privée de toute satisfaction morale et physique pendant cinq ans, boude les réunions publiques en leur préférant les salles de spectacles ou les programmes radiophoniques, il faut aller à elle lorsqu'elle ne vient pas à nous.

C'est surtout par la presse qu'il nous faut toucher cette masse.

Faisons-nous le nécessaire pour notre presse socialiste ?

Sommes-nous suffisamment pénétrés de l'immense rôle qu'elle a à jouer ?

Nous montrons-nous capables d'en imposer la lecture à la classe ouvrière et de conquérir l'opinion publique du pays ?

Sommes-nous enfin décidés à vouloir être à même d'exploiter la vérité aussi bien que les adversaires du Socialisme exploitent contre nous le mensonge ?

La bourgeoisie nous a montré, elle, comment elle savait se servir de la presse pour la défense de ses intérêts égoïstes de classe.

Pourrie, comme tout ce qui touche le capitalisme, la presse bourgeoise a sombré dans la soumission à l'ennemi et dans la trahison.

Mais on essaie de la ressusciter.

Elle a déjà une avant-garde parmi la presse actuelle.

Cette avant-garde a les trusts derrière elle.

Aussi, travailler pour le développement de la presse socialiste et particulièrement du *Populaire*, quotidien central du Parti, c'est lutter contre l'offensive des trusts qui osent se dresser sur les charniers dont ils ont profité et bafouer la volonté du peuple unanime à vouloir les abattre.

Contre ces nouvelles bastilles, la presse socialiste a une grande bataille à engager et à gagner.

Pour qu'elle puisse triompher, il faut lui assurer un développement de plus en plus étendu.

Il faut que chaque camarade, qui a en poche une carte du Parti ou des Jeunesses socialistes soit un propagandiste du journal qu'il a le devoir de lire et de diffuser.

Et c'est par un travail de prospection méthodique, ne négligeant aucune occasion, qu'il faut attirer l'attention des populations sur les solutions socialistes répandues par le *Populaire* et notre presse.

N'oubliez pas que la vente de propagande du *Populaire*, du dimanche, c'est pour vous la possibilité de vendre aussi notre presse hebdomadaire, de répandre nos brochures, de distribuer judicieusement l'invitation à la réunion, de placer la carte pour la fête.

En période électorale, les vendeurs ayant leur clientèle dans un quartier seront les meilleurs agents électoraux du Parti.

Ils feront pour le Socialisme la propagande la moins coûteuse et la plus efficace.

Pour l'organisation de cette diffusion, il existe deux méthodes.

Comment organiser sérieusement la diffusion du « Populaire » et de la presse socialiste dans votre commune

La première consiste, pour les secrétaires des organismes locaux du Parti, adultes ou jeunes, à faire appel aux vendeurs volontaires en fin de réunion, et souvent quand les camarades se dirigent déjà vers la sortie.

Dans les sections où on opère ainsi, la vente est irrégulière et certains dimanches elle est supprimée, faute de vendeurs.

Nous ne recommandons pas ce système employé, hélas ! trop souvent dans la région parisienne.

La deuxième méthode qui est la bonne, consiste, elle, en la constitution d'un Comité de Diffusion du *Populaire*, de la presse et de la littérature socialistes, avec des membres de la section du Parti et du groupe des Jeunesses socialistes, qui désignent eux-mêmes leur Bureau, et dont la caisse sera indépendante de celle de la section ou du groupe.

Le bénéfice de la vente pourra servir d'abord à couvrir les frais de « bouillonnage » s'il s'en produit, à la propagande, sous toutes ses formes pour le *Populaire* et la presse socialiste (montage de stands, organisation de fêtes et d'épreuves sportives, récompenses aux meilleurs vendeurs).

Si on n'est pas en état de l'organiser soi-même, on peut participer à une fête, offrir un prix pour une épreuve sportive, toutes actions auxquelles il faut toujours donner un caractère publicitaire.

Partout où existe un C.D.P. organisé sur ces bases solides, les équipes doivent être assez nombreuses pour pouvoir alterner entre elles, afin que les camarades qui se dévouent pour la vente du dimanche ne soient pas esclaves de leur dévouement.

Quand une vente a lieu régulièrement, on attend dans le quartier le passage du vendeur du *Popu*, qui sait faire parmi sa clientèle une propagande facilitée par son amabilité, sa tenue correcte et son extrême politesse.

Les résultats obtenus avant la guerre
Ceux que nous sommes en droit d'attendre

C'est en 1935 que fut constitué le Comité central de diffusion du *Populaire*.

En février de la même année, il homologuait une première vente à la criée avec 4.270 exemplaires.

En décembre, celle-ci atteignait 12.000 exemplaires.

Les progrès étaient lents.

Mais, fin décembre 1936, la vente montait à 90.000 exemplaires, soit une augmentation de près de 80.000 en une année.

Une vente massive en janvier 1939 atteignait 150.000 exemplaires.

Le nombre de nos C.D.P. était de 650 en 1939.

Après la capitulation des hommes de Vichy, dès avril 1940, la caisse du Comité central de diffusion servait jusqu'à épuisement à l'édition et à l'expédition du premier bulletin socialiste clandestin : *La chaîne de la Liberté*, qui, de Toulouse, lançait le mot d'ordre de la résistance dans la zone sud.

Pendant l'occupation, nombreux furent les militants des C.D.P. qui prirent une part active à la résistance.

Au tableau d'honneur du martyrologe, qu'il nous soit permis de citer Victor Fouré, secrétaire du C.D.P. de Tours, dont la demeure était le rendez-vous des plus grands chefs de l'armée secrète, ainsi qu'un véritable arsenal.

Déporté en Allemagne avec sa courageuse compagne, Victor Fouré succombait à 40 ans, le 20 mai 1945 sous les tortures et la maladie.

Après la libération, les difficultés de transport, le nombre de quotidiens socialistes paraissant en province, ne permirent pas un développement de nos C.D.P. aussi rapide et aussi important que celui que nous avons connu avant guerre.

Nos C. D. P. de province s'occupent surtout des abonnements.

En septembre 1946 : 360 Comités existaient.

Ce chiffre est loin de donner satisfaction.

Dans la région parisienne, trop de section négligent encore la diffusion de notre presse.

Dans les rues de nombreux quartiers de Paris et de trop de communes de banlieue, nos vendeurs sont absents, alors que ceux des journaux d'un parti qui s'adresse à la même clientèle que nous y sont en nombre.

Pareille négligence est un sérieux handicap pour notre propagande.

Localement, elle est interprétée par la population comme une marque de faiblesse de la section socialiste.

Car, en matière politique, se remuer et faire du bruit c'est aussi un signe d'activité.

Objections

Pour essayer de justifier leur réserve à l'égard de la diffusion du *Populaire*, des camarades apportent des critiques contre le journal, à chaque fois que l'on fait appel à eux pour la diffusion.

Les unes sont justifiées, d'autres ne le sont pas.

Il est difficile de faire un journal pouvant satisfaire tous les goûts.

Tant qu'on ne pourra revenir aux journaux à 6 et 8 pages d'avant guerre, une information sera souvent publiée au détriment d'une autre, surtout à notre époque où les événements abondent chaque jour.

Mais aussi justifiée soit-elle, la critique n'a jamais remplacé l'action.

Et c'est seulement d'action que vit un Parti.

Actuellement, le *Populaire*, sans cesse amélioré dans sa présentation et sa rédaction, peut soutenir à son avantage la comparaison avec les autres journaux quotidiens.

L'article leader de Léon Blum donne au quotidien central de notre Parti un prestige et une autorité que d'autres lui envient.

Que les camarades qui hésiteraient encore à s'inscrire dans les rangs de nos C.D.P. pensent aux sacrifices consentis par ceux qui ont, pendant plus de quatre ans, risqué leur vie pour assurer la parution et la diffusion du *Populaire* clandestin, et préparé ainsi le lancement du grand quotidien socialiste d'aujourd'hui.

Ces modestes, qui sont autant de héros, vous ont forgé une arme puissante.

A vous, militants, de savoir vous en servir.

Le secrétaire des C.D.P. :

Germain SAINT.

P.-S. — A l'aide du dépliant du Service de Diffusion et de Propagande, donner tous renseignements utiles pour tout ce qui concerne le fonctionnement du Comité et l'organisation de la vente à la criée.

Ne pas oublier d'insister sur le placement des cartes annuelles, sur l'aide apportée par l'administration du *Populaire*, pour l'organisation ou le patronage d'épreuves sportives.

REUNIONS POLITIQUES

Il serait très important que le Secrétariat général à la propagande soit informé périodiquement des réunions politiques tenues dans les Fédérations, aussi bien par le Parti que par ses adversaires.

Il importe au responsable fédéral à la propagande de suivre personnellement ou de faire suivre par son représentant les réunions des adversaires.

Des comptes rendus, suivant le tableau ci-dessous seraient rédigés immédiatement après la réunion et l'ensemble des comptes rendus adressé en fin de mois au Secrétariat général.

Clair-Gérard LAGARDE.

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Fédération de : *Adresse :*

COMPTE RENDU DE REUNION

Commune : Date : Liste :

Nom des orateurs :

Nombre d'auditeurs :

RESUMES DES EXPOSES
FAITS PAR LES ORATEURS

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

QUESTIONNAIRE

A-t-on parlé du Parti socialiste, de son programme, de son action, de ses hommes ?

Qu'en a-t-on dit ?

Y a-t-il eu des contradicteurs ? Qu'ont-ils dit ?

Que leur a-t-il été répondu ?

Effet produit par la réunion.

Observations diverses.

Le secrétaire de section ou correspondant.

Adresser d'urgence en fin de mois au Secrétariat général, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e).

VII

Groupes Socialistes d'Entreprises

Réunion de la Commission administrative Nationale des C.S.E. du 31 mai 1947

Présents : délégués du Comité directeur : Dechézelles, Charpy.

Excusé : Brutelle.

Délégués de la Commission nationale de propagande : Lhuillier, Guy Jerram, membres de la Commission.

Présents : Brixy (National), Clément, Louvrier, Breuilh, Colin, Baron, Mercier (région parisienne), Lafont (S.N.C.F.), Leconte, Montagne (Nord), Daste (Haute-Garonne). Hochard (Gironde), Augard (Saône-et-Loire), Barboyon (Rhône), Dumonceaud (Bouches-du-Rhône), Petit (Loire), Chéron (Seine-Inférieure), Beauvieux (Loire-Inférieure), Faure (Dordogne).

Délégués à la propagande G.S.E. : Dumon, Espinasse, Géraud, Mourot.

Délégué des jeunesses socialistes : Massein.

***

La séance est présidée par Dechézelles, secrétaire adjoint du Parti, qui remercie tous les responsables pour le travail effectué pour la formation des G.S.E.

Brixy (responsable national) fait un exposé complet sur la propagande menée depuis la dernière réunion du mois d'octobre 1946. A diverses reprises, des rapports de propagande ont été insérés dans le *Bulletin intérieur* et principalement dans le *Bulletin* n° 24 de mars 1947.

Les effectifs pour l'année 1947 sont en augmentation de 25 p. 100 sur ceux de l'année dernière.

57 fédérations ont été visitées en 1946 et pour les cinq premiers mois de l'année 1947, 55 fédérations ont reçu la visite des propagandistes G.S.E. qui y ont effectué des tournées de propagande.

De bons résultats ont été acquis dans l'ensemble et une meilleure compréhension semble acquise auprès des militants de province.

Nous constatons avec plaisir que les fédérations d'Alger, d'Oran et du Sénégal ont constitué des groupes et que d'autres sont en formation dans les fédérations de Tunisie et du Maroc.

Des journaux nationaux d'Unions professionnelles, tels que *A toute vitesse*, *P.T.T. Socialiste*, tirent respectivement à 30.000 et à 20.000 exemplaires.

Le premier numéro du *Métallo Socialiste* vient d'être

édité et la *Défense républicaine de la Police* vient de tirer son premier numéro sur le plan national.

L'édition d'autres journaux nationaux est actuellement à l'étude.

Le premier numéro du *Bulletin national des G.S.E.* a été tiré à 15.000 exemplaires.

Les brochures populaires éditées par nos soins sont les suivantes :

N° 101. — Sécurité sociale dans les mines.

N° 102. — Les comités d'entreprises.

N° 103. — La sécurité sociale et les fonctionnaires.

De plus, des centaines de bulletins d'entreprises de toutes professions sont édités par les groupes, tant à Paris qu'en province, augmentent le rayonnement de la pensée socialiste et affirment la force grandissante de nos groupes socialistes d'entreprises.

Le Parti a fourni une aide financière particulière pour l'édition des bulletins d'entreprises.

Les recettes de la trésorerie (vente cartes et timbres) ont été de 206.000 francs pour les cinq premiers mois de l'année 1947. Dans l'ensemble les groupes sont en plein développement et les plus grands espoirs sont permis pour les mois qui vont suivre.

⁂

Les délégués de province font ensuite un large exposé du travail accompli par les groupes dans leurs fédérations et signalent que partout où les secrétaires fédéraux aident la propagande des groupes, ceux-ci sont prospères.

Malheureusement, il y a lieu de regretter l'indifférence de certaines fédérations à l'égard des G.S.E.

Cependant, des groupes fonctionnent normalement dans 57 fédérations. De plus, l'Union nationale des Cheminots rayonne sur tout le territoire.

Dans l'ensemble, les délégués sont satisfaits de la propagande actuelle et demandent d'intensifier la formation d'Unions professionnelles nationales qui répond aux désirs des travailleurs de toutes professions.

La séance de l'après-midi s'est poursuivie sur le plan du travail intérieur des groupes et toutes les questions économiques et sociales furent longuement examinées.

Les délégués nous mirent au courant des conditions de travail des usines et des entreprises, et des rapports sérieux nous furent fournis.

Notre camarade Daniel Mayer, ministre du Travail, vint saluer les délégués et leur expliqua le fonctionnement des nouvelles mesures prises par le gouvernement Ramadier sur le problème des salaires et des primes à la production.

Notre camarade Guy Jerram exposa ensuite le projet de réorganisation du Parti actuellement à l'étude.

Ce projet modifie la structure actuelle des Groupes socialistes d'entreprises.

Des réserves ont été faites par un certain nombre de camarades en attendant l'examen du projet par les sections et les fédérations, seules habilitées pour en délibérer. Le projet sera finalement soumis au prochain Congrès national du Parti qui se prononcera souverainement.

Pour les G.S.E.,
G. BRIXY.

VIII

Jeunesses Socialistes

Dissolution du Bureau National

Vous trouverez ci-après, le texte de la circulaire adressée aux secrétaire fédéraux :

Paris, le 6 juin 1947.

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.
Secrétariat général
12, Cité Malesherbes
PARIS

Circulaire n° 204

Aux Secrétaires de Fédérations adultes et jeunes, aux Secrétaires de sections adultes et de groupes de jeunes.

Cher Camarade,

Dans sa séance du 4 juin 1947, le Comité directeur a décidé de dissoudre le Bureau national des Jeunesses socialistes.

Le 5 juin 1947, le Bureau national des J.S. était régulièrement réuni. Guy Mollet donna connaissance de la décision du Comité directeur et des raisons de cette décision. La majorité du Bureau national (Brassart, Carmona, Dunoyer, Fuvel, Lavenu, Machu, Massein, Parreau, Rousseau et Sauterey) déclarant qu'elle n'acceptait pas la décision du Comité directeur et qu'elle continuerait à assurer la direction du mouvement J.S., le Secrétaire général du Parti décida de traduire individuellement tous les membres de cette majorité devant la Commission des conflits, aux fins d'exclusion du Parti.

Les explications de la majorité du B.N.

Dans une déclaration à quelques journalistes, Rousseau tenta de faire croire que la décision du Comité directeur était motivée par des préoccupations politique. Il s'agissait, selon lui, d'éliminer « l'aile marchante » de la gauche du Parti qui s'opposait à la politique du Gouvernement. Cette explication est inexacte.

Les véritables raisons

1° *A plusieurs reprises la majorité du Bureau national a diffusé des mots d'ordre en contradiction absolue avec la politique du Parti ;*

2° *Le Secrétariat des Jeunesses socialistes a été pris en flagrant délit de collusion avec le Parti Communiste Internationaliste (Trotskystes) ;*

3° *Ce même Secrétariat a manqué à la parole donnée au Secrétaire général du Parti en violant des engagements librement consentis.*

Le Comité directeur, considérant que des militants qui ne sont pas capables d'appliquer la discipline de leur Parti, et sur la parole desquels il n'est plus possible de compter, n'ont plus leur place à la direction d'un mouvement comme celui des J.S., a, sur la proposition même du Secrétaire général du Parti, décidé de remplacer ces militants.

L'attitude de la majorité des membres du Bureau national lors de la communication de la décision du Comité directeur, déclaration tendancieuse aux journalistes, occupation des locaux par la force (avec l'aide d'une vingtaine de jeunes de la région parisienne) a prouvé leur volonté déterminée et préméditée de scission.

Confiance aux Jeunes

Le Parti socialiste est un parti démocratique. Il n'entend pas, pas plus demain qu'hier, étouffer la discussion en son sein. Mais l'idée de démocratie n'exclut nullement les idées de discipline et d'autorité. Cela, la grande masse de nos Jeunes l'ont compris et ils ne se laisseront pas entraîner dans une aventure par quelques meneurs.

Dans notre Parti on ne suit pas des hommes : on poursuit la réalisation d'un idéal sans perdre de vue les réalités. C'est à cet idéal et à lui seul que vous resterez attachés. Cet idéal est trop grand pour être réalisé par des efforts isolés, sporadiques, anarchiques. Il exige à son service un grand parti dont la discipline doit être librement consentie par chacun de ses membres.

Ce Parti vous l'avez choisi hier avec enthousiasme, vous continuerez à le servir demain avec le dévouement, le courage, le dynamisme et le désintéressement qui caractérisent votre jeunesse.

Consignes

1° *Aux secrétaires fédéraux adultes.*

Chaque secrétaire fédéral adulte doit prendre *immédiatement* contact avec le secrétaire fédéral et le trésorier Jeunes et leur faire signer l'engagement suivant à m'adresser :

Je soussigné — nom et adresse complète — déclare accepter les décisions prises par le Comité directeur à l'égard du Bureau national des J.S. et m'engage à respecter en toutes circonstances la discipline du Parti.

(*Date et signature*).

Tout secrétaire fédéral ou tout trésorier refusant de signer cet engagement sera immédiatement, par les soins du secrétaire fédéral aldulte, démissionné de ses fonctions et remplacé provisoirement ;

2° *Aux secrétaires fédéraux Jeunes maintenus ou désignés.*

Chaque secrétaire fédéral Jeune (maintenu ou désigné) devra m'adresser ses nom et adresse, ainsi que ceux :

a) du trésorier fédéral ;

b) des secrétaires et trésoriers de chacun des groupes de jeunes de son département ;

3° Toute la correspondance doit être adressée à Courtois, 12, Cité Malesherbes, Paris.

Croyez, cher camarade, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le secrétaire général adulte,
Jean COURTOIS.

Le Secrétaire général du Parti,
Guy MOLLET.

N. B. — Cette circulaire devra être communiquée par vos soins au secrétaire fédéral Jeune, et aux secrétaires de sections.

IX

Communications

Bulletin de souscription

Je vous prie de m'inscrire immédiatement sur les listes de souscripteurs, et de m'envoyer dès sa parution, un album édité par les I.M.E. Pathé-Marconi, intitulé « Le Congrès de Versailles, 16 janvier 1947 ».

Je remets la somme de 2.500 francs à *Radio* 47, 26, rue Beaujon, Paris.

Nom : Prénom :

Adresse : Signature :

La souscription sera close le 31 mai 1947.

Militantes, abonnez-vous à votre *Bulletin National, seul organe officiel* du Comité national des Femmes socialistes.

Secrétaires de section et de fédération, abonnez-y d'office vos responsables féminines.

Lisez dans le n° 14 de la *Pensée socialiste*, 40, rue du Cherche-Midi, Paris (6e), le discours de Guy Mollet au Conseil national du Parti socialiste.

Abonnez-vous, facilités de paiement aux sections, 12 numéros : 160 fr., C.C.P. Rous, Paris 901.53.

Journaliste hollandais, membres du Parti ouvrier, serait heureux de recevoir à Rotterdam un jeune garçon ou une jeune fille française dont la famille accepterait en échange de recevoir son fils âgé de 15 ans, désireux de se perfectionner dans la langue française. I. s'agirait d'un séjour de 6 ou 7 semaines à partir de la mi-juillet.

Ecrire à *K. Timmernan*, Schiedweg, 47 A, Rotterdam (Hollande).

Lisez tous la dernière brochure de Léon BLUM

SI LES FEMMES LE VEULENT...

publiée par le Secrétariat des Femmes socialistes

Prix : 20 francs (plus 6 fr. pour l'envoi)

Envoyer commandes à Irène Laure, 12, Cité Malesherbes, C.C.P. Paris 5729-75.

Une ristourne de 3 fr. par brochure sera faite pour toute commande de 25 exemplaires.

IMPRIMERIE PARISIENNE DE L'AGENCE DE PRESSE DE LA LIBERTE
27, Rue de la Michodière, 27 — PARIS 2e

Le Gérant : Guy MOLLET

Ce qu'elle est.....

Ce qu'elle pourrait être.

Rapport de Jean Piat, rédacteur en chef de l'Agence de Presse de la Liberté, adopté par la Commission de Presse et soumis aux sections et fédérations en vue du prochain Conseil National.

Ce qui frappe le plus en feuilletant les trois volumes de l'encyclopédie socialiste consacrés à l'historique des fédérations, c'est de constater combien peu la presse socialiste a changé.

En 1945, après la Libération, comme en 1919, après la guerre mondiale, les efforts et le dévouement des militants dans chaque département, ont ressuscité la presse hebdomadaire socialiste.

Mais si la ressemblance avec la presse d'avant les deux guerres et notamment avec celle des temps héroïques de Jules Guesde et de Jean Jaurès est heureuse dans l'analogie des titres : *Combat*, *Aurore*, *Réveil socialiste*, *Fraternité*, *Travailleur*, *Avenir*, marquant ainsi la fidélité du socialisme à ses sources, cette ressemblance est moins heureuse lorsque notre époque reproduit les mêmes feuilles étriquées et primitives qu'éditait le mouvement socialiste à sa naissance.

Nos pères avaient des excuses, des moyens modestes, des imprimeries mal outillées et, contre la bourgeoisie, un vaste front à couvrir, avec peu de militants.

Nous, nous n'avons pas ces excuses. Mieux, sous la pression de la concurrence des autres partis, nous pensons — et c'est heureux — à l'utilisation du cinéma et de la radio pour la propagande, alors que nous n'avons pas encore tiré de la presse tout ce qu'elle peut donner pour le rayonnement du socialisme.

Si les petits journaux des militants de la première heure étaient des miracles et restent leur gloire impérissable, de semblables journaux aujourd'hui attestent notre esprit de routine et notre incapacité de renouvellement.

Nos hebdomadaires ne sont pas à la taille du Parti. Le Parti a prodigieusement grandi. Ses effectifs ont gonflé. Il a conquis des municipalités et des postes dans les assemblées. Il a exercé le pouvoir. Il y participe souvent.

Notre presse arriérée, presque inexistante, est-elle digne de ce grand Parti ?

En 1947, nos journaux devraient être autrement conçus, rédigés, présentés qu'en 1914 ou qu'en 1939.

Notre presse hebdomadaire est constituée par une infinité de journaux, pour la plupart à deux pages. Le plomb est « poussé à la queue » sans souci de présentation ou de mise en page. Les photos sont absentes, ainsi que les dessins. Les pages sont grises, bourrées de politique, et sans aucune des rubriques qui peuvent atteindre et conserver comme lecteurs, les femmes et les jeunes, les femmes surtout, qui maintenant, par le droit de vote — dont nous sommes responsables — pèsent sur les destinées de la nation.

La conception de ces journaux ne permet de toucher que des lecteurs convaincus ou conquis, et non pas ceux qu'il faudrait précisément conquérir et convaincre.

Peut-on intéresser les femmes et les jeunes filles à des hebdomadaires uniquement doctrinaires et politiques ?

La technique a modifié la Presse

Les moyens techniques de l'imprimerie se sont développés. Les clicheries donnent des illustrations rapides et attrayantes. L'art et le bon goût provoquent l'émulation des maquettistes et des journalistes qui s'efforcent de donner à leurs journaux une allure toujours nouvelle, toujours vive et légère.

Nos petits journaux de province, isolés et faibles, dépourvus des attraits que donnent la photo et le dessin, des rubriques de mode et de cinéma, n'ont qu'une audience restreinte.

Peu de lecteurs. Peu de ressources...

Le faible tirage de ces journaux a pour conséquence de faibles ressources, et une gêne constante dans leur trésorerie. Et cependant, pour avoir de nouveaux lecteurs il faudrait des ressources répondant aux besoins d'un journal plus attrayant.

Aussi pour avoir une presse fédérale utile et prospère il faut réunir quatre conditions :

1° Une page de nouvelles locales abondantes qui intéressent directement le lecteur de la région ;

2° Une présentation soignée grâce aux flans de l'agence ;

3° Une organisation de vente à la criée et de prospection dans toutes les communes ;

4° Un prix de revient réduit par ces méthodes nouvelles et une publicité accrue grâce à l'augmentation du tirage.

Il faut écarter comme néfastes et dangereuses toutes les solutions qui auraient pour effet :

a) Soit de faire disparaître la page des « locales » ;

b) Soit de maintenir les méthodes actuelles de fabrication des hebdos socialistes ;

c) Soit de condamner nos hebdos à disparaître.

Ce qui a été fait :

A la Libération, quelques militants avaient pensé qu'il fallait profiter de ce que l'occupation nazie et Vichy avaient fait table rase, pour empêcher que ne renaisse une presse socialiste disséminée et sans plan préconçu.

Le moyen ? Une agence de presse fédérant les journaux, créant une équipe volante de camarades qu'on peut déplacer dans le pays, donnant aux Fé-

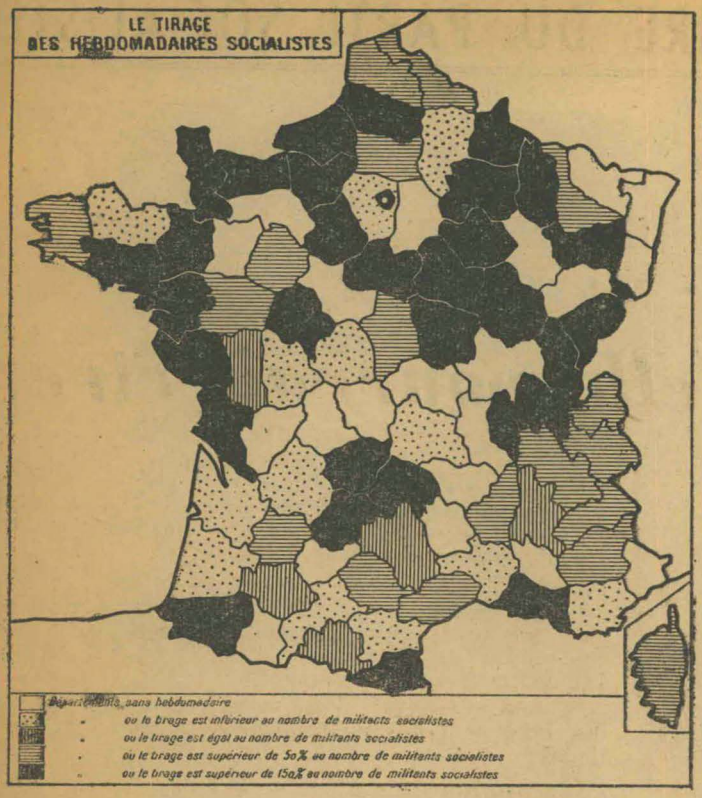

dérations les conseils et les moyens techniques pour éditer des hebdomadaires nouveaux et dynamiques.

Créée par le Congrès extraordinaire de novembre 1944, l'Agence du Parti s'installa en janvier 1945, au 10, boulevard Poissonnière, à Paris. Elle commença son activité quinze jours plus tard. Il lui aura fallu un an et demi de patience et d'efforts pour faire triompher ses thèses et appliquer ses formules.

L'Agence du Parti expédie chaque semaine un bulletin rassemblant des leaders, des articles, des études, dans lequel chaque hebdomadaire socialiste de province peut puiser.

Puis l'idée des flans naquit. En effet, on constata bientôt que tel article du bulletin était reproduit par 50 ou 60 hebdos.

Est-il utile que ce même article soit composé 50 fois, qu'on fasse le plomb 50 fois et 50 fois le montage ?

Le cliché d'une photo ou d'un dessin coûte environ 800 francs. Expédié aux hebdomadaires s'il est reproduit 50 fois dans chaque clicherie cela représente 40.000 francs que l'ensemble de la presse socialiste paie pour ce même cliché.

Le moyen de réduire considérablement le prix de revient était trouvé.

Un simple exemple basé sur le cliché ci-dessus indiqué est convainquant : alors que jusqu'à présent il coûterait 40.000 fr. à l'ensemble, ce même cliché payé par l'agence 800 francs et placé dans le flan s'il est reproduit par 50 hebdos, ne représente plus pour chaque journal qu'un prix de revient de 16 fr.

Il en est de même pour la composition du plomb, pour le paiement du dessinateur, des articles, des reportages, etc.

Si bien que par cette centralisation de ce qu'il y a de commun à tous les hebdos, ils peuvent prendre une facture et une présentation qui leur étaient interdites jusqu'ici faute de moyens financiers.

Faut-il donc condamner à mort nos hebdomadaires ?

Surtout pas ! La centralisation de la presse socialiste, si elle avait pour conséquence la disparition des hebdomadaires actuels, ou d'imposer un hebdomadaire fabriqué à Paris, serait aussi néfaste que la dispersion actuelle.

La solution proposée est la fourniture par le centre de deux flans. Chaque fédération continue à composer chez elle, avec sa rédaction habituelle et sans intervention du centre, deux pages régionales et locales.

Ainsi la formule proposée, moderne et révolutionnaire, allie-t-elle à la fois les avantages de la technique et de la centralisation des frais, avec le maintien de l'autonomie fédérale et de l'originalité indispensable et de la diversité nécessaire des régions et localités.

C'est une heureuse synthèse qui cumule les avantages de la division et de la spécialisation du travail :

a) Au centre : la politique générale, avec photos, dessins, clichés, mode, cinéma, etc... ;

b) Dans chaque région : la politique locale, traitée par les militants de la Fédération, et les informations locales.

L'Agence du Parti édite deux flans conçus de telle sorte qu'ils contiennent des rubriques et chroniques communes à toute la presse socialiste :

Premier flan : intitulé « France et le Monde », contient des reportages, des études, des articles documentés, une semaine humoristique, etc... ;

Deuxième flan : intitulé « Femmes », est une page attrayante et variée qui plaît particulièrement aux femmes. Elle contient des recettes de cuisine, des conseils ménagers, une rubrique de mode, de tricots, une chronique du cinéma, un « comic » et des mots croisés, etc...

L'introduction d'une page de variété, débarrassée de questions politiques, d'ailleurs largement traitées dans les trois autres pages, n'affaiblirait nullement le caractère combattif de nos hebdomadaires.

Le journal, de nos jours, ne peut s'imposer dans les foyers que s'il est agréé par la femme. Comment l'intéresser à nos journaux sinon par des rubriques qui s'adressent directement à elle ?

Un responsable fédéral demandait dernièrement de réduire la place consacrée aux variétés et à la mode, dans la page de la femme, parce qu'il préparait un numéro électoral de propagande à 15.000 exemplaires.

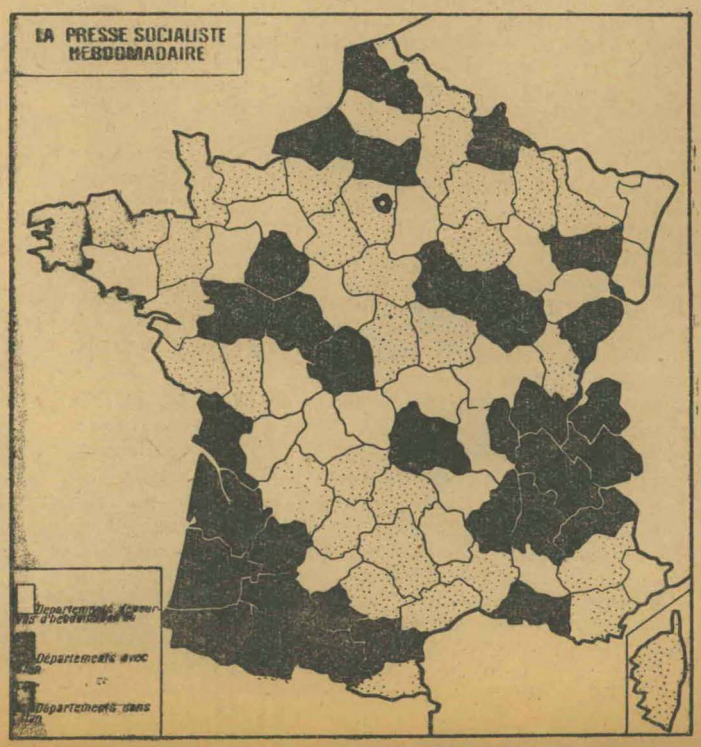

Liste des hebdomadaires du Parti Socialiste

1er Janvier 1947

DEPARTEMENTS	NOM DU JOURNAL	ADRESSES	FLANS A.P.L.		PUBLICITÉ A L'AGENCE DU PARTI	
			OUI	NON	OUI	NON
Ain	*Le Travailleur*	15, rue Charles-Robin, Bourg	3		oui	
Aisne	*Combat socialiste*	16 bis, Rempart Saint-Marcel, Laon		non	oui	
Allier	*Réveil Gannetois*	rue Saint-James, Gannat				
Alpes (Basses-)	*Travailleur des Alpes*	1, Traverse des Serres, Digne		non		non
Alpes (Hautes-)	Intégré au *Droit du Peuple de Grenoble*		3		oui	
Alpes-Maritimes						
Ardèche	*Ardèche Socialiste*	37, faubourg Gambetta, Aubenas	3		oui	
Ardennes	*Réveil Ardennais*	Place du Théâtre, Charleville	2		oui	
Ariège	*Ariège Socialiste*	1, square Balagué, Saint-Girons		non	oui	
Aube	*Réveil de l'Aube*	40, rue Roger-Salengro, Troyes		non		non
Aude	*République sociale*	9 bis, rue Arago, Narbonne	3			non
Aveyron	*Aveyron Libre*	16, rue Planard, Rodez		non		non
Belfort	*La IVe République*	15, rue Papillon, Belfort		non		non
Bouches-du-Rhône	*Espoir de Salon*	12 bis, rue Frédéric-Mistral, Salon-de-Provence		non		non
Calvados						non
Cantal	*Le Montagnard*	36, rue du 14-Juillet, Aurillac		non		non
Charente						
Charente-Maritime	*Libération Aunis*	8, square Foch, Saintes		non	oui	
Cher	*Assaut du Cher*	12, rue Chalets, Bourges				
Corrèze	*Progrès de Corrèze*	10, rue de Bovie, Brive		non	oui	
Côte-d'Or	*Socialiste Côte-Dorien*	55, rue Saumaise, Dijon		non		non
Côtes-du-Nord	*Combat social.*	6, rue Charbonnière, Saint-Brieuc		non		non
Creuse	—					
Dordogne	*Voix socialiste*	11, rue de Varsovie, Périgueux		non		non
Doubs	*Tribune du Doubs*	11, rue Battant, Besançon	2			non
Drôme	*Volonté Socialiste*	4, rue des Alpes, Valence	2		oui	
Eure	*Socialiste de l'Eure*	3, avenue Aristide-Briand, Evreux		non	oui	
Eure-et-Loir	*Populaire*	10, rue de Flandre, Dreux		non		non
Finistère	*Breton Socialiste*	Rue Louis-Pasteur, Morlaix		non		non
Gard	*Populaire du Gard*	2, boulevard des Arènes, Nîmes	2			non
Garonne (Haute-						
Gers	*Gers Socialiste*	16, place de l'Hôtel-de-Ville, Auch		non	oui	
Gironde	*Populaire Girondin*	9, rue de Grassi, Bordeaux	2			non
Hérault	*Combat Socialiste Languedoc*	17, bd du Jeu-de-Paume, Montpellier	2			non
Ille-et-Vilaine	*Aurore Socialiste*	22, rue de Nemours, Rennes		non	oui	
Indre	*Populaire de l'Indre*	17, rune des Marins, Châteauroux	3			non
Indre-et-Loire	*Réveil Socialiste*	26, rue Nationale, Tours	2		oui	
Isère	*Droit du Peuple*	1, rue Gabriel-Péri, Grenoble	3		oui	
Jura	*Jura Socialiste*	17, rue de la Poyat, Saint-Claude		non		non
Landes	*Travailleur Landais*	32, rue Gambetta, Mont-de-Marsan		non	oui	
Loir-et-Cher						
Loire						
Loiret (Haute-)						
Loire-Inférieure	*Tribune Socialiste*	14, rue du Roi-Albert, Nantes		non	oui	
»	*Travailleur de l'Ouest*	Boîte postale 28, Pornichet		non		non

DEPARTEMENTS	NOM DU JOURNAL	ADRESSES	FLANS A.P.L.		PUBLICITÉ A L'AGENCE DU PARTI	
			OUI	NON	OUI	NON
Loiret						
Lot	*Travail*	19, rue du Château-du-Roi, Cahors		non	oui	
Lot-et-Garonne	*Réveil Socialiste*	54, boulevard de la République, Agen	2		oui	
Lozère						
Maine-et-Loire	*Effort Social*	11, faubourg Saint-Michel, Angers	1		oui	
Manche	*Avenir de la Manche*	36, rue Lehelièr, Cherbourg		non	oui	
Marne	*Travail*	17, rue Camille-Lenoir, Reims		non		non
Marne (Haute-)						
Mayenne						
Meurthe-et-Moselle	*Populaire de l'Est*	14, avenue de Marron, Nancy		non		non
Meuse	*Voix Meusienne*	120, bd de la Rochelle, Bar-le-Duc		non		non
Morbihan	(voir *Aurore de Rennes*)	(département Ille-et-Vilaine)		non	oui	
Moselle						
Nièvre	*Socialisme*	8, rue des Neuf-Piliers, Nevers		non	oui	
Nord	*Avenir du Nord*	186, rue de Paris, Lille		non		non
Oise	*Réveil Républicain*	place Albert-Dugué, Creil		non	oui	
Orne						
Pas-de-Calais	*Espoir*	14, rue Uriane-Sorriaux, Lens	2		oui	
Puy-de-Dôme	*République d'Auvergne*	24, rue du 11-Novembre, Clermont-Ferr.		non	oui	
Pyrénées (Basses-)	*Travail*	42, rue du Maréchal-Joffre, Pau	2			non
Pyrénées (Hautes-)						
Pyrénées-Orientales	*Cri Socialiste*	Palais Consulaire, Perpignan	2			non
Rhin (Bas-)						
Rhin (Haut-)						
Rhône	*Rhône Socialiste*	6, rue Childebert, Lyon	2			non
Saône (Haute-)						
Saône-et-Loire						
Sarthe	*République sociale*	6, rue de la Préfecture, Le Mans	3		oui	
Savoie	Intégré au *Droit du Peuple*		3		oui	
Savoie (Haute-)	*de Grenoble*		3		oui	
Seine	*Paris-Sud*	27, rue de la Gare, Cachan	3		oui	
	Réveil de la banlieue Ouest	32, rue Saint-Denis, Colombes	3		oui	
	Réveil de la banlieue Nord	2, rue Auguste-Poullain, Saint-Denis	3		oui	
	Flèche Socialiste	13, rue de Châtillon, Vanves	3		oui	
	Le Régional	12, rue de la Concorde, Le Perreux	3		oui	
	République Sociale	32, rue de la République, Saint-Maur	3		oui	
	Prolétaire	135, bd Jean-Jaurès, Clichy		non		non
	Paris-Ouest	4, rue Marius-Jacotot, Puteaux		non	oui	
Seine-Inférieure	*Cité Nouvelle*	74, boulevard de l'Yser, Rouen	1		oui	
Seine-et-Marne						
Seine-et-Oise						
	Progrès social	37, rue Gambetta, Meulan		non		non
Sèvres (Deux-)	*Travail*	16, rue Championnier, Niort	1			non
Somme	*Cri du Peuple*	Square Jules-Bocquet, Amiens		non		non
Tarn	*Cri des Travailleurs*	10, rue Timbal, Albi		non	oui	
Tarn-et-Garonne						
Var	*Voix Socialiste*	20, boulevard Jean-Jaurès, Draguignan		non		non
Vaucluse						
Vendée	*Parole Républicaine*	23, rue du Port, Fontenay-le-Comte		non		non
Vienne	*Eveil*		2			non
Vienne (Haute-)						
Vosges	*Travailleur Vosgien*	20, rue Viviani, Epinal		non		non
Yonne	*Yonne Socialiste*	2, rue Jehan-Régnier, Auxerre		non	oui	
Corse	*Action Socialiste*	Impasse Costa, Bastia		non		non
Alger	*Fraternité*	2, rue d'Aumale, Alger	1			non
Maroc	*Maroc Socialiste*	55, rue de Paris, Casablanca		non	oui	

P.-S. — Cette liste, établie avec la documentation incomplète en notre possession, contient certainement des erreurs. Les camarades sont invités à les signaler à l'A.P.L.

Coll. Fondation Jean Jaurès

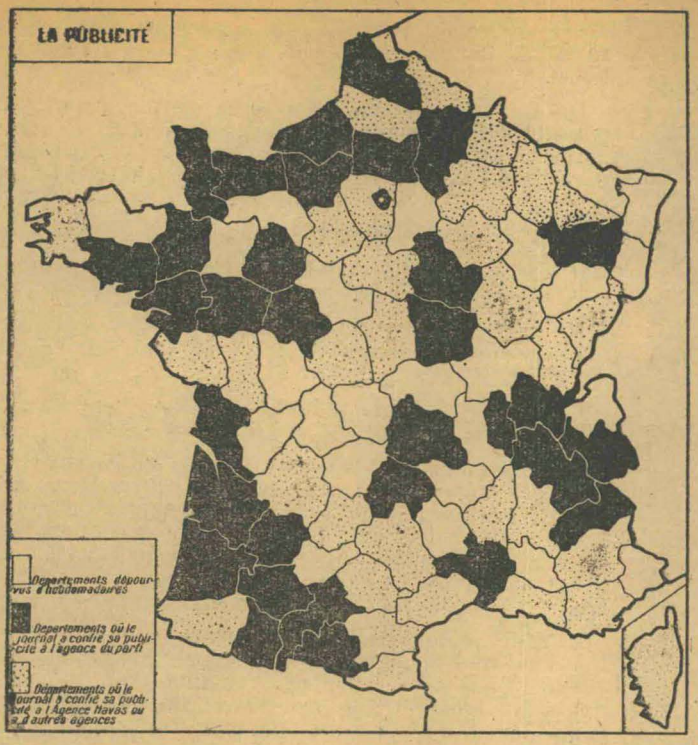

C'est une singulière conception, car, en effet, c'est précisément en raison d'un tirage exceptionnel qu'il fallait maintenir la page de la femme, mieux, la soigner davantage encore, puisque ce numéro était appelé à toucher des femmes, des lectrices occasionnelles, et que l'intérêt était, dans ce cas, de leur montrer que dans ce journal politique et socialiste, des rubriques pouvaient spécialement les intéresser, et peut-être les amener à devenir des lectrices futures.

Il faut vaincre les vieilles méthodes

Le premier essai de flan, essai concluant, eut lieu en avril 1946.

Depuis un an, 26 départements ont accepté la formule et se sont transformés de deux pages en hebdomadaires à 4 pages.

De ces départements, viennent des encouragements, des félicitations, et cet avis unanime que jamais ces hebdomadaires n'ont été aussi bien.

Ce qui est possible dans 26 départements l'est également dans les 39 qui n'ont pas encore utilisé les flans.

Tous les journaux peuvent utiliser les flans

On avait songé un moment à l'usage des plombs pour tirer à plat et à un système de flan en plastique. L'un et l'autre doivent être écartés en raison du prix de revient écrasant. Mais tous les journaux peuvent, dès maintenant, utiliser les flans, rien ne s'y oppose.

Voyons les différents cas :

1° *Les hebdomadaires qui tirent à plus de* 8.000.

Ces journaux ont intérêt à tirer en rotative et non à plat, parce que le papier est moins cher et le prix de revient du tirage moins élevé. Ils peuvent donc utiliser les flancs de l'Agence sans rien changer à leurs habitudes.

2° *Les hebdomadaires qui jusqu'à présent tirent à plat en raison de leur faible tirage.*

Deux méthodes sont possibles et il faudra les employer selon les régions et les situations locales :

a) Groupage de plusieurs Fédérations autour d'une ville importante où se trouve en général un quotidien socialiste ou socialisant.

La copie de chaque fédération est centralisée dans cette ville, les pages fédérales composées et montées. Les deux flans venant de Paris s'ajoutent à ces pages et le tirage est fait en commun.

C'est l' « interfédéral » avec deux pages nationales, une page « interfédérale » et autant de pages locales que de Fédérations groupées ;

b) groupage autour d'une ville comme ci-dessus, tirage en rotative des deux flans de l'agence, en laissant deux pages en blanc. Les journaux sont expédiés de cette ville vers les Fédérations qui tireront à plat chez leur imprimeur habituel les pages locale et fédérale.

Les frais de tirage, le papier sont répartis entre les Fédérations proportionnellement au nombre d'exemplaires demandés.

Dans l'une et l'autre formule l'hebdomadaire aurait l'aspect suivant :

la « une » : politique régionale et générale alimentée en partie par le bulletin de l'agence et par les leaders fédéraux ;

la « deux » : « La France et le Monde », flan de l'Agence ;

la « trois » : « La Femme », flan de l'agence.

la « quatre » : La page locale rédigée par les militants des sections.

Dans le cas d'un « interfédéral », la « une » serait commune à toutes les fédérations groupées.

L'effort à accomplir

La presse socialiste de France, lorsqu'elle sera à quatre pages, avec les flans illustrée de l'Agence, aura une bien plus grande audience qu'aujourd'hui.

Nos objectifs immédiats doivent donc être :

a) Des flans dans tous les départements où les journaux sont déficitaires et pour que partout les hebdomadaires aient quatre pages ;

b) Doubler les lecteurs de la presse socialiste hebdomadaire en fabriquant de beaux journaux, dignes du Parti, et non plus des feuilles confidentielles et archaïques.

Le Parti ne pourra reconquérir le terrain perdu qu'en véhiculant sa pensée par des journaux qui, pour pénétrer dans les foyers, doivent être attrayants et aimables :

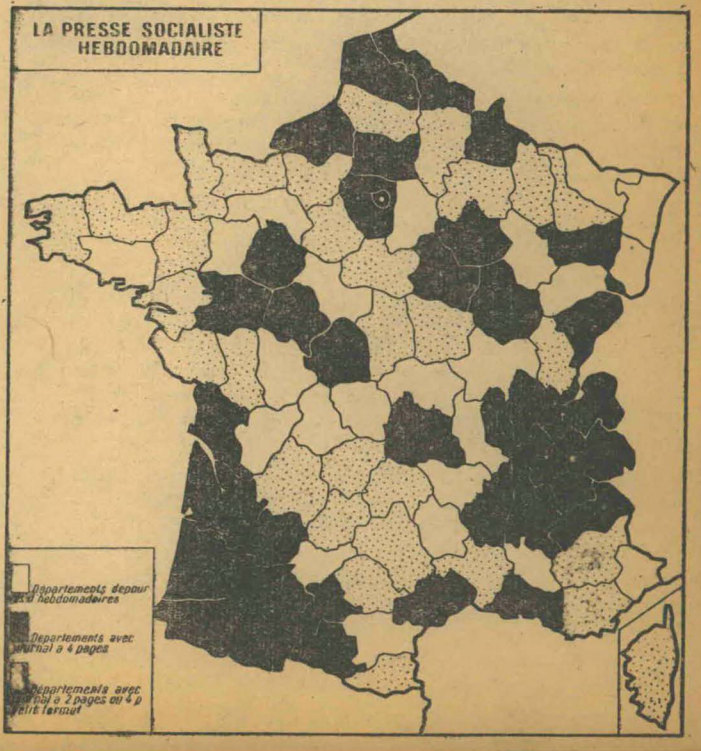

1° Créer des hebdomadaires, ou étendre les hebdomadaires voisins dans tous les départements qui en sont dépourvus, à savoir :

Allier	Loire (Haute-)	Saône-et-Loire
Alpes-Maritimes.	Loiret	Saône (Haute-)
Bouches-du-Rhône	Marne (Haute-)	Seine-et-Marne
Charente	Mayenne	Tarn-et-Garonne
Cher	Moselle	Vaucluse
Creuse	Orne	Vienne (Haute-)
Loir-et-Cher	Rhin (Bas-)	Pyrénées (Hautes)
Loire	Rhin (Haut-)	

2° Amener les Fédération qui possèdent un hebdomadaire à petit format ou à deux pages, à devenir un grand hebdomadaire à quatre pages, par l'utilisation des flans de l'Agence.

Ces départements sont :

Aisne	Belfort	Gers
Basses-Alpes	Charente-Maritime	Manche
Aveyron	Côte-d'Or	Marne
Calvados	Eure-et-Loir	Morbihan
Corrèze	Finistère	Meurthe-et-Moselle
Côtes-du-Nord	Ille-et-Vilaine	Meuse
Dordogne	Jura	Nièvre
Eure	Loire-Inférieure	Tarn
Ariège	Lot	Var
Corse		Vosges

3° Continuer à servir chaque semaine, en flans, les départements ci-après qui, depuis avril, jusqu'à présent, se sont ralliés à cette formule :

Ain	Hérault	Rhône
Alpes (Hautes-)	Indre	Sarthe
Ardèche	Indre-et-Loire	Savoie
Ardennes	Isère	Savoie (Haute-)
Aude	Lot-et-Garonne	Seine
Doubs	Maine-et-Loire	Seine-Inférieure
Drôme	Pyrénées-Orientales	Vienne
Gironde	Pas-de-Calais-	Sèvres (Deux-)
Gard	Pyrénées (Basses-)	

Financement

Le problème qui se pose est une réorganisation de la presse hebdomadaire socialiste pour éviter que des Fédérations voisines ne continuent à faire paraître, chacune dans leur coin, et en ignorant les efforts les unes des autres, des petits journaux, toujours déficitaires parce qu'à faible tirage.

Il faut rechercher, selon un plan bien établi, la concentration des tirages permettant ainsi une répartition des frais sur un plus gros chiffre de vente, ce qui constituerait une économie immédiate.

D'autre part, cette concentration, donnant un tirage supérieur, permet d'utiliser la rotative et par voie de conséquence, les flans de l'Agence.

Ces flans ont un double résultat sur la situation de l'organe fédéral parce que leur présentation et leur illustration augmentent la valeur du journal, et parce que, d'autre part, ils constituent une économie directe pour la caisse de l'organe fédéral ; la seule composition du plomb dans n'importe quelle imprimerie de province revient au minimum à 4.000 francs.

Les flans largement diffusés permettront de traiter une publicité plus abondante et plus rémunératrice, de même que la meilleure présentation des hebdos doit accroître le rendement de la publicité locale.

L'adoption des mesures expliquées dans ce rapport, groupage des tirages et utilisation des flans, doit se traduire par :

a) Un équilibre budgétaire des organes fédéraux ;
b) Une augmentation de la vente.

Le problème est de savoir si, pendant une période à déterminer, au moins six mois et au plus un an, l'Agence du Parti pourra faire un service généralisé de flans *gratuitement*, ainsi que le service du bulletin.

Durant cette période et avec le concours des responsables de l'Agence, les hebdos pourraient se réorganiser, se regrouper, asseoir leur vente et se préparer enfin à régler une cotisation à l'Agence en échange des services qu'elle rend.

Reste à bâtir le budget de l'Agence.

Il s'élève, en comprimant les dépenses au maximum, à la somme de 140.000 fr. par semaine.

A noter que les contributions actuelles de quelques hebdos socialistes « prospères » est de l'ordre de 30.000 francs par semaine.

Le déficit à combler est donc d'une centaine de mille francs.

Il est certain que dans la mesure où l'agence ne sera pas gênée dans ses moyens financiers, elle pourra beaucoup plus pour les journaux. De nombreux camarades ont déjà demandé par exemple, pour leurs journaux, un service de clichés d'actualité. Cela est très possible, mais n'a pas encore commencé, faute de moyens financiers.

Il reste à souligner que l'Agence a besoin d'un fonds de roulement assez considérable, parce que les 30.000 francs de recettes par semaine sont des chiffres statistiques et non pas des chiffres comptables, étant donné que pas mal de journaux paient avec un retard parfois très considérable, malgré les rappels réitérés qui leur sont faits.

L'Agence doit payer comptant les fournisseurs et notamment l'imprimeur, mais elle a, à certains moments, des sommes considérables en recouvrement dans les journaux fédéraux.

La publicité, ressource possible

Raisonnablement, l'Agence de presse du Parti ne peut compter recevoir des cotisations des journaux qu'à longue échéance.

Par contre, l'Agence de publicité (l'A.I.P.) constitue un moyen de faire rentrer immédiatement de l'argent.

Jusqu'ici, le Parti ne s'en est pas préoccupé ni les camarades qui ont cependant la possibilité d'aider cette agence.

34 hebdomadaires du Parti ont quitté l'Agence Havas ou d'autres agences pour rejoindre l'A.I.P.
32 hebdomadaires du Parti n'ont pas encore rejoint cette agence.

Il est inutile de souligner que si tous les hebdos socialistes étaient à l'A.I.P. le chiffre d'affaires traitées serait plus important et les commissions prélevées qui alimentent l'Agence de presse accrues.

CONCLUSION

L'ensemble des hebdomadaires actuels, aussi mal faits qu'ils soient, représente chaque semaine 400.000 acheteurs, ce qui donne un chiffre de lecteurs plus considérable encore.

Le Parti devrait concentrer le maximum de moyens financiers sur l'Agence de Presse de la Liberté, pour donner enfin à celle-ci autre chose que la vie précaire qu'elle a connu depuis sa création, et lui permettre de développer ses grands projets qui constitueraient une véritable révolution dans notre presse hebdomadaire, et permettraient à celle-ci de porter son tirage très rapidement à un chiffre supérieur.

L'objectif devrait être :

« Pas de départements sans hebdomadaires et chaque semaine un million d'exemplaires placés ».